



Bulletin Officiel

N° 4335 Mardi 16 Avril 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF	
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	2
RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
COMMUNIQUE DE PRESSE	
SFBT	4
AVIS DES SOCIETES	
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES	
TUNISIE FACTORING	4
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	5
SICAV OPPORTUNITY	5
SICAV PROSPERITY	6
SICAV TRESOR	6
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	6
SICAV L'EPARGNANT	7
SICAV L'INVESTISSEUR -AGO- ET -AGE-	7
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	8
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	8
ATTIJARI VALEURS SICAV	9
CONVOCAION A UNE SEANCE ELECTIVE	
POULINA PGH	10
PAIEMENTS DE DIVIDENDES	
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	11
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS	
EMPRUNT OBLIGATAIRE EL WIFACK LEASING 2013	11
PROJET DES RESOLUTIONS	
TUNISIE FACTORING	12-13
INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS	
SIPHAT	14-15
COURBE DES TAUX VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM-	16 17-18
ANNEXE I	
OFFRE A PRIX FERME ET PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE	
ONE TECH HOLDING	
OFFRE A PRIX FERME ET PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE	
SOCIETE NEW BODY LINE	
ANNEXE II	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
- ENNAKL AUTOMOBILES	
- ENNAKL AUTOMOBILES SELON REFERENTIELS IFRS	
- TUNISIE FACTORING	
ANNEXE III	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
- FCP AFEK CEA	
- FCP KOUNOUZ	
- FCP AL IMTIEZ	

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIÉTÉS FAISANT APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'elles sont tenues, en vertu des articles 3 et 3 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier (1) et de l'article 45 du règlement du conseil du marché financier relatif à l'appel public à l'épargne, de :

1- Déposer ou d'adresser, sur supports papier et magnétique, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet de résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire;
- les documents et les rapports prévus, selon le cas, par les articles 201 et 235 du code des sociétés commerciales et l'article 471 dudit code,
- les rapports du ou des commissaires aux comptes visés, selon les cas, aux articles 200, 269 et 472 du code des sociétés commerciales ;
- un document d'information établi conformément à l'annexe 3 du règlement du CMF sus-mentionné.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis, leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes et ce, dans les délais sus-visés.

Ainsi, pour l'exercice comptable 2012, les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées et ce, au plus tard le 30 avril 2013.

Dans ce cadre, le conseil du marché financier attire l'attention des sociétés faisant appel public à l'épargne, soumises à des obligations sectorielles spécifiques, sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires et les précautions qui s'imposent en vue de respecter les délais légaux sus-mentionnés.

Il est, également, rappelé aux sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'en vertu des dispositions des articles 3 ter et 3 quater de la loi sus-visée, elles doivent :

1- Déposer ou adresser au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai de quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- les documents visés à l'article 3 sus-visé, s'ils ont été modifiés,
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- la liste des actionnaires,
- la liste des titulaires des certificats de droits de vote,
- la liste des titulaires d'obligations convertibles en actions.

2- Publier au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire,
- l'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de l'affectation du résultat comptable,
- le bilan après affectation du résultat comptable,
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

(1) Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au conseil du marché financier et à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du conseil du marché financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du conseil du marché financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2013, au plus tard le 20 Avril 2013.

AVIS DES SOCIETES				
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>				
SOCIETE.....				
Siège social :				
La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
<u>Indicateurs :</u>				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
<u>Commentaires</u>				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :				
<ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. 				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :				
<ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Le conseil d'administration de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- s'est réuni le vendredi 12 avril 2013 et a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire et une assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 17 mai 2013.

L'assemblée générale ordinaire statuera, notamment, sur la proposition d'un dividende de 0,650 dinar par action et l'assemblée générale extraordinaire sur une augmentation de capital par incorporation d'une partie du « compte spécial d'investissement », à raison d'une action nouvelle gratuite pour 19 anciennes portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2013 - AS - 119

Tunisie Factoring

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring sont convoqués au centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le Vendredi 03 mai 2013 à 9h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2012.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2012.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2012.
- Conventions réglementées.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2012.
- Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.
- Pouvoirs.

Le conseil d'administration

2013 - AS - 118

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 17 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Questions diverses.

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV OPPORTUNITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 16^H30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Questions diverses.

- Suite -

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV PROSPERITY** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 16 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Renouvellement du mandat des administrateurs ;
7. Questions diverses.

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Les actionnaires de **SICAV TRESOR** - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Jeudi 25 Avril 2013 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux administrateurs ;
6. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs ;
7. Questions diverses.

2013 - AS - 106

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – Tunis –

Les actionnaires de **L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, **le jeudi 25 avril 2013 à 10 heures** au siège de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport à l'assemblée relatif à l'exercice 2012 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012 ;
3. Approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2012 ;
6. Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
7. Fixation du montant des jetons de présence ;
8. Pouvoirs.

2013 - AS - 109

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nourira -1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 26 avril 2013 à 10 heures du matin** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque (salle de conférence) – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2012
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nourira-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 25 avril 2013 à 10 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2012
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2012
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 6- Fixation du montant des jetons de présence

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : Rue Hédi Nourira-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire **le jeudi 25 avril 2013 à 11 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray – 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Changement du mode de direction
- 2- Modification corrélative des statuts

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Résidence Omar -Bloc B 2ème étage
Montplaisir Ennassim- 1073 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 30 avril 2013 à 9H00** au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2012,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012,
- ❖ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2012,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Nomination de nouveaux administrateurs,
- ❖ Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Résidence Omar -Bloc B 2ème étage
Montplaisir Ennassim- 1073 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI PLACEMENTS SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 30 avril 2013 à 11H00** au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2012,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012,
- ❖ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2012,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Nomination de nouveaux administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

- Suite -

ATTIJARI VALEURS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Résidence Omar -Bloc B 2ème étage
Montplaisir Ennassim- 1073 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI VALEURS SICAV», sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **Mardi 30 avril 2013 à 10H00** au siège social d'«Attijari Gestion», sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- ❖ Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2012,
- ❖ Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2012,
- ❖ Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2012,
- ❖ Quitus aux administrateurs,
- ❖ Nomination de nouveaux administrateurs,
- ❖ Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion».

POULINA GROUPE HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Convocation des petits actionnaires à une séance électorale de leur nouveau représentant au sein du Conseil d'Administration

Suite à la demande de certains actionnaires, l'assemblée générale ordinaire du 07/06/2012 a approuvé la désignation d'un nouvel administrateur représentant les petits actionnaires. Un appel à la candidature a été publié définissant les critères d'éligibilité. La liste des candidats éligibles suivant les critères prédéfinis a été publiée dans 02 journaux quotidiens et dans le site Web officiel de PGH.

A ce titre, les actionnaires, remplissant les conditions suivantes, sont invités à une Assemblée électorale le mardi 30 avril 2013 à 14h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises aux berges du lac de Tunis, pour choisir leur nouveau représentant parmi les candidats retenus.

Les conditions de participation aux élections sont :

- Ne pas être parmi les actionnaires détenant des actions avant l'introduction en bourse.
- Ne pas être détenteur de plus 0,01 % du capital social de PGH pour les actionnaires personnes physiques soit l'équivalent de 18 000 actions.
- Ne pas être détenteur de plus 0,05 % du capital social de PGH pour les actionnaires personnes morales soit l'équivalent de 90 000 actions.
- Chaque électeur doit fournir une attestation de propriété d'actions délivrée par l'intermédiaire en bourse ou par la société PGH.
- Chaque électeur ne peut représenter ou être mandataire de plus de cinq (05) actionnaires.

La liste des candidats retenus accompagnée de leurs CV est mise à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au Gp 1 km 12 Ezzahra et peuvent être consultés sur le site www.poulinagroupholding.com.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Adresse : Green Center Bloc C 2^{ème} Etage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2013, **FIDELITY OBLIGATIONS SICAV** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2012 et à compter **du Jeudi 18 avril 2013**,

**Un dividende net de
3,590 dinars par action**

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales est payable aux guichets de **MAC SA** et de **l'AMEN BANK**.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions FIDELITY OBLIGATIONS SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2013 - AS - 116

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
EL WIFACK LEASING 2013
« ELW 2013 »**

La Société Tunisienne de Banque porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire d'El Wifack Leasing « **ELW 2013** » de D. 20 000 000, ouvertes au public le **18 mars 2013**, ont été clôturées le **15 avril 2013**.

2013 - AS - 121

Projet des résolutions**Tunisie Factoring**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajéne

Projet des résolutions à soumettre à l'A.G.O. qui aura à statuer sur les comptes 2012 :**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes, sur l'exercice 2012, approuve dans leur intégralité les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes prend acte des opérations réalisées dans le cadre de conventions approuvées antérieurement telles que décrites dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2011 comme suit :

Bénéfice net de 2012	1 484 156
Report à nouveau	4 040 929
Réserve légale 5%	0
Bénéfice disponible (A)	5 525 085
Premier dividende (dividende statutaire)	600 000
Super dividende	0
Bénéfice à distribuer (B)	600 000
Reliquat (A)-(B)	4 925 085
Dotation au fonds social	30 000
Report à nouveau	4 895 085

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Président Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission à compter de ce jour d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas quinze millions (15 000 000) de dinars et donne pouvoir au conseil d'administration de la société pour fixer les caractéristiques et les conditions d'émission et accomplir les formalités y afférentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer la somme de dix huit mille (18 000) Dinars, aux membres du Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité des Risques pour l'exercice 2012 à un montant global de vingt quatre mille (24 000) dinars dont huit mille dinars (8 000) pour chacun des Présidents des dits Comités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie –SIPHAT**

Siège social : Fondouk Choucha 2013 Ben Arous

La société « SIPHAT » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2013.

	1 ^{er} Trimestre 2013	1 ^{er} Trimestre 2012	Exercice 2012
<u>I. CHIFFRE D'AFFAIRES</u>			
A-MODELE OFFICINAL			
FORMES SECHES	2 236 589	1 911 035	8 248 656
FORMES PATEUSES	1 314 545	1 545 882	4 867 567
FORMES LIQUIDES	1 178 100	1 381 789	4 857 589
TOTAL 1	4 729 234	4 838 465	17 973 811
B-MODELE HOSPITALIER			
FORMES SECHES	3 273 230	2 529 490	9 677 492
FORMES PATEUSES	511 017	409 158	1 914 600
FORMES LIQUIDES	2 584 278	2 880 117	10 020 858
TOTAL 2	6 368 524	5 818 765	21 612 950
C-EXPORT	1 281 132	860 825	6 429 395
TOTAL 3	1 281 132	860 825	6 429 395
<u>TOTAL GENERAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES</u>	12 378 890	11 518 056	46 016 156
<u>II. PRODUCTION</u>			
A-MODELE OFFICINAL			
FORMES SECHES	2 805 403	2 970 429	13 224 907
FORMES PATEUSES	1 369 967	1 413 666	5 118 215
FORMES LIQUIDES	1 475 406	1 846 819	6 021 298
TOTAL 1	5 650 775	6 230 914	24 364 421
B-MODELE HOSPITALIER			
FORMES SECHES	3 120 078	2 165 403	8 499 973
FORMES PATEUSES	413 935	351 708	1 734 795
FORMES LIQUIDES	2 230 255	2 652 392	9 297 800
TOTAL 2	5 764 269	5 169 502	19 532 568
<u>TOTAL GENERAL DE LA PRODUCTION</u>	11 415 044	11 390 416	43 896 989
<u>III. INVESTISSEMENTS</u>	2 684 670	231 940	607 802
<u>IV. ENDETTEMENT CMT+DLT</u>	23 421 478	24 324 563	23 111 273

- Suite -

1. Chiffre d'affaires :

- Le chiffre d'affaires est passé de **11,518 MDT** au premier trimestre 2012 à **12,379 MDT** pour la même période de 2013 (+ **0,861 MDT** soit + **7,5 %**);
- La baisse du chiffre d'affaires enregistrée au niveau des ventes officielles (-**2,3 %**) est compensée par une augmentation des ventes hospitalières (+**9,45 %**);
- Le chiffre d'affaires réalisé au premier trimestre 2013 représente **21,52 %** du chiffre d'affaires escompté au budget prévisionnel 2013 (**57.527.780 DT**);
- Le chiffre d'affaires à l'export réalisé au premier trimestre 2013 (**1,281 MDT**) a enregistré une amélioration considérable de (+**48,9 %**) par rapport à la même période de 2012

2. Production

On note une stagnation de la valeur de la production entre le premier trimestre 2012 et celui de 2013 environ **11,4 MDT**

3. Investissements

Les investissements enregistrés au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2013 sont estimés à environ **2,7 MD** et portent essentiellement sur l'acquisition

_ D'une banderoleuse de bilistères	350 000 DT
_ De deux machines de calibrage	333 000 DT
_ D'une entubeuse pour pommades	353 000 DT
_ De deux machines rotatives	1 116 570 DT
_ D'une unité d'air comprimé	248 000 DT
_ De deux chariots électriques retractables	154 000 DT
_ De deux systèmes de transfert de poudre	70 000 DT
humaines	60 000 DT

NB : Tous ces investissements s'intègrent dans le plan de mise à niveau de la SIPHAT **2011-2013**,

4. Endettement :

L'endettement est passé de **24,3 MU** au 1^{er} trimestre 2012 à **23,4 MU** pour la même période de 2013 enregistrant ainsi une baisse de **3,7 %**. Ce niveau d'endettement

s'explique essentiellement par le fait que la SIPHAT a dû contracter depuis 2009 un crédit mobilisable de **6 MDT** pour la constitution des stocks de sécurité selon la circulaire du Ministère de la Santé Publique N°73 du 29 Août 2008.

5. Ressources Humaines :

Une légère baisse des effectifs (**763** agents au 31 Mars 2013 contre **792** agents au 31 Mars 2012); soit une baisse **3,66 %** qui s'explique par les départs à la retraite au cours de 2012 et le premier trimestre de 2013.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 16 AVRIL 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,390%		
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,389%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,382%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,376%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,370%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,354%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,350%	1 007,943
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,347%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,340%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,325%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,313%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,333%	1 030,185
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,420%	1 044,580
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,638%	1 040,079
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,887%	1 002,298
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,040%	1 005,303
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,257%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,320%		997,299
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,550%	1 043,743
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,050%		974,398
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,059%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,074%	971,962
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 043,207
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		953,143

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,716	144,727		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,734	12,735		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,308	1,309		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,447	35,450		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,146	48,153		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	164,627	164,161		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	569,586	568,793		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	130,277	129,883		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	126,319	126,082		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	118,107	118,000		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	114,624	114,476		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	89,028	88,780		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	143,299	142,763		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	103,046	102,215		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,638	108,479		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 338,270	1 333,871		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 302,393	2 292,479		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	108,580	108,314		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	105,082	104,198		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	123,533	122,983		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 199,706	1 196,522		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	134,841	133,000		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	16,029	15,818		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 113,597	6 093,499		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 045,789	5 045,446		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,270	2,248		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,934	1,922		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,208	1,195		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,250	108,370	108,381
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,655	101,664
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	102,913	102,922
32	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,635	103,669
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,301	104,313
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,680	107,690
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	104,871	104,884
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,579	104,659	104,669
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,035	105,136	105,147
38	MILLENUM OBLIGATAIRES SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,388	106,394
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,640	102,651
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,343	101,354
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,773	104,784
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/05/12	3,588	106,429	107,441	107,451
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,458	106,501	106,511
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	103,809	103,818
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	99,999	100,009
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,310	105,326
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,540	103,551
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,393	104,405
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,181	105,191
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,489	103,500
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	103,800	104,824	104,834
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,425	105,434
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	102,949	102,959

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,458	10,558	10,559
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,324	104,334
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,485	104,498
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,092	102,164
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	70,832	71,112	71,064
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	154,171	153,811
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1530,033	1526,367
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	111,725	112,557	112,462
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	110,651	111,761	111,540
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	89,755	89,353
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,522	16,521
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	270,941	270,206
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	39,977	39,910
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 490,664	2 481,692
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	79,276	79,428
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	57,835	57,761
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	102,277	102,090
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	113,614	113,358
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	103,973	103,342
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,554	11,611	11,608
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,456	12,474	12,476
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,463	15,449
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	15,221	15,494	15,452
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,432	12,385
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,984	10,953
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,693	10,678
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,774	10,767
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	126,427	126,483
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	127,468	127,189
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,697	10,629
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	111,016	111,576	111,409
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,779	20,650
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	86,153	85,874
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	90,184	89,788
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,404	97,124
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	100,192	99,845
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	104,324	103,824
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,833	98,785
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,265	99,874	99,826
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	110,268	114,300	113,307
94	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	136,191	138,583	136,784
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	11,034	10,871
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	119,938	118,354
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	118,547	118,051
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	105,223	104,600
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	102,675	101,579
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	194,605	192,451
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	169,144	168,148
102	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	145,563	145,296
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 639,314	10 557,649
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	22,056	21,594
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	141,967	140,987
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 584,526	1 568,971
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	115,637	114,190
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	93,585	93,561
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	118,217	119,227
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 534,277	9 393,479
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,997	9,926
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,855	9,744

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2013. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ ONE TECH HOLDING
"OTH"**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société ONE TECH HOLDING " OTH".

Dans le cadre du prospectus, la société "OTH" a pris les engagements suivants:

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions « One Tech Holding » acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions «One Tech Holding » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une fonction de contrôle de gestion;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Obtenir après l'introduction de la société en Bourse, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau

de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, Les actionnaires actuels de la société « One Tech Holding » représentant 70% du capital de OTH s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

L'actionnaire de référence, Monsieur Moncef Sellami détenant 40% de OTH s'engage à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires et susceptible d'entraver la réalisation du business plan du Groupe OTH.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Par ailleurs, l'examen des états financiers de la société "OTH "a révélé certaines incohérences par rapport au système comptable des entreprises. De ce fait, la société est appelée à pallier à ces défaillances et à communiquer, dorénavant, au CMF des états financiers établis conformément au système comptable des entreprises.

ADMISSION DES ACTIONS DU GROUPE "OTH" AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a donné en date du 19 février 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « One Tech Holding » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 53 600 000 actions de nominal un (01) dinar chacune, composées de 51 078 075 actions anciennes et 2 521 925 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

1. Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
2. Justification de la diffusion dans le public d'au moins 23.53% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction.
3. Justification de l'existence de structures d'audit interne et de contrôle de gestion.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société One Tech Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 6.500 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital:

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mars 2013 a décidé d'augmenter le capital social de 51 078 075 Dinars à 53 600 000 Dinars par souscription en numéraire d'un montant de 2 521 925 Dinars et l'émission de 2 521 925 actions au prix d'émission de 6.500 dinars représentant un nominal de 1 Dinar et une prime d'émission de 5.500 Dinars à libérer intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29 mars 2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation du capital. Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Cadre de l'offre:

L'introduction de la société « One Tech Holding » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 12 609 625 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 23.53% du capital de la société, après augmentation, au prix de 6.500 dinars et ce, dans le cadre :

- D'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de 6 304 815 actions, représentant 50% de l'offre et 11.76% du capital après augmentation, au prix de 6.500 dinars l'action, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et portant sur :
 - ✓ 1 260 963 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant 2.35% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
 - ✓ 5 043 852 actions anciennes provenant de la cession par des anciens actionnaires, représentant 9.41% du capital après réalisation de ladite augmentation

D'un **Placement Garanti** (Conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis⁽¹⁾ agissant pour compte propre de 6 304 810 actions, représentant 50% du total des actions offertes et 11.76% du capital de la société après augmentation, au prix de 6.500 dinars l'action, et portant sur :

- ✓ 1 260 962 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société telle que décrite plus haut, représentant 2.35% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- ✓ 5 043 848 actions anciennes provenant de la cession par les actionnaires, représentant 9.41% du capital après réalisation de ladite augmentation

Centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse Tunisie Valeurs, Axis Capital Bourse et MAC SA, et dirigé par Tunisie Valeurs, désigné comme établissement chef de file.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'offre à prix ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

En parallèle à cette Offre, des actionnaires de la société « One Tech Holding » ont décidé de céder une partie de leurs actions existantes aux salariés du « Groupe One Tech ». Cette cession portera sur 304 656 actions OTH représentant 0.60% du capital de OTH avant augmentation de capital, au prix de 5,850 dinars l'action, soit avec une décote de 10% par rapport au prix de la présente OPF.

(1) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre:

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.
- Tout investisseur personne physique ayant procédé à une souscription initiale égale ou supérieure à un million de dinars

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : ONE TECH HOLDING -OTH-

Siège social : Cité El Khalij –Rue du lac Loch Ness- Immeuble « Les Arcades », Tour A- Les Berges du Lac-Tunisie

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 15 octobre 2010

Capital social : 51 078 075 dinars

Objet social :

La société a pour objet la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **16 avril 2013** au **29 avril 2013** inclus.

La réception des demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **16 avril 2013** étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **29 avril 2013** inclus.

3- Modalité de l'offre

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement aux quotités d'actions.

Chaque quotité est composée d'une action nouvelle à souscrire en numéraire et de quatre actions anciennes à acheter. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public à 2 521 925 quotités.

4- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2013.

5- Modalités de paiement du prix

Le prix de souscription à l'action OTH, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 6.500 Dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions OTH dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt des demandes. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au souscripteur dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des demandes d'acquisition par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant acquérir des quotités d'actions OTH dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande.

6- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société One Tech Holding exprimées dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions OTH exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible numéro 08003000513200938648 ouvert auprès de la BIAT, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

7- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 12 609 625 actions soit 23.53% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/03/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

7-1 Offre à Prix Ferme

L'Offre à Prix Ferme proposée porte de manière concomitante sur une cession de 5 043 852 actions anciennes et sur une souscription à 1 260 963 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital réservée au public.

Cette offre s'effectuera en termes de quotités d'actions composées de 1 260 963 actions nouvelles et de 5 043 852 actions anciennes, soit un total de 1 260 963 quotités offertes.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en cinq (5) catégories :

- **Catégorie A** : 246 500 quotités offertes représentant 9.77% de l'offre globale et 19.55% de l'OPF, soit 246 500 actions nouvelles et 986 000 actions anciennes, réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 616 quotités et au maximum 246 500 quotités.

Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.

- **Catégorie B** : 246 500 quotités offertes représentant 9.77% de l'offre globale et 19.55% de l'OPF, soit 246 500 actions nouvelles et 986 000 actions anciennes réservées aux institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 616 quotités et au maximum 246 500 quotités.
- **Catégorie C** : 246 500 quotités offertes représentant 9.77% de l'offre globale et 19.55% de l'OPF, soit 246 500 actions nouvelles et 986 000 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 6 154 quotités et au maximum 53 600 quotités.
- **Catégorie D** : 246 500 quotités offertes représentant 9.77% de l'offre globale et 19.55% de l'OPF, soit 246 500 actions nouvelles et 986 000 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 616 quotités et au maximum 6 153 quotités.
- **Catégorie E** : 274 963 quotités offertes représentant 10.90% de l'offre globale et 21.81% de l'OPF, soit 274 963 actions nouvelles et 1 099 852 actions anciennes réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères sollicitant au minimum 6 quotités et au maximum 615 quotités.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à acquérir des quotités d'actions dans l'une de ces 5 catégories ne peuvent pas acquérir des quotités d'actions dans le cadre du placement garanti et inversement.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes: Nom, Prénom, nature et numéro de la Pièce d'Identité Nationale.

- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes: Nom, Prénom, Date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour les personnes morales Tunisiennes: Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du Gestionnaire
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les personnes étrangères: le Nom, le Prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 6 quotités correspondant à 6 actions nouvelles et à 24 actions anciennes, ni supérieur à 53 600 quotités correspondant à 53 600 actions nouvelles et à 214 400 actions anciennes pour les non institutionnels⁽²⁾ (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 536 000 quotités correspondant à 536 000 actions nouvelles et à 2 144 000 actions anciennes pour les institutionnels⁽²⁾ (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour la catégorie A ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.

⁽²⁾ tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de:

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle

Mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour les catégories A, B, C et D : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Pour la catégorie E : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis la catégorie D, puis à la catégorie E.

Notons que les catégories C, D et E ne se différencient que par le nombre de quotités à souscrire.

7-2 Placement Garanti:

Un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre de 1 260 962 quotités soit 6 304 810 actions (5 043 848 actions anciennes et 1 260 962 actions nouvelles) représentant 50% du total des actions offertes et 11.76% du capital de la société après augmentation centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse TUNISIE VALEURS, AXIS Capital Bourse et MAC SA et dirigé par l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS, désigné comme établissement chef de file.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à la définition fixée au niveau du présent prospectus.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être supérieur à 53 600 quotités correspondant à 53 600 actions nouvelles et 214 400 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social après augmentation du capital) ni supérieur à 536 000 quotités correspondant à 536 000 actions nouvelles et 2 144 000 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

Les investisseurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit d'acquérir des quotités d'actions dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Transmission des demandes et centralisation:

Offre à prix ferme:

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Garanti:

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de

placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse et comportant son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à prix ferme:

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de Tunisie Valeurs et Axis Bourse- intermédiaires en bourse introducteurs et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

8- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de dépouillement des demandes d'acquisition données dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées

9- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux. Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 22 février 2013 aux actions anciennes de la société One Tech Holding le code ISIN : TN0007530017.

La société One Tech Holding s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BIAT Capital intermédiaire en Bourse.

10- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

A noter que les actions nouvelles seront assimilées aux anciennes actions étant donné que la société OTH ne compte pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2012.

11- Contrat de liquidité :

Les actionnaires de One Tech Holding se sont engagés à consacrer 16 470 352 dinars et 1 266 949 actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de One Tech Holding. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs.

12- Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «One Tech Holding » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-821 du 05/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société "OTH", de TUNISIE VALEURS, et d' Axis Capital Bourse intermédiaires en bourse chargés de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

OFFRE A PRIX FERME ET PLACEMENT GARANTI VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

SOCIETE « NEW BODY LINE »
AVENUE Ali BALHAOUANE – 5199 Mahdia- Tunisie.

Contexte & objectifs de l'opération

Dans le cadre de sa stratégie de croissance et de développement, la société NEW BODY LINE vise essentiellement à étendre la gamme de ses produits, élargir et diversifier son portefeuille clients et passer du statut de simple sous-traitant au statut d'un des leaders mondiaux de produits finis innovants et intégrateurs de technologie.

Afin d'atteindre ses objectifs, la société NEW BODY LINE envisage d'entamer un programme d'investissement ambitieux prévoyant une diversification de la gamme de produits, une augmentation de sa capacité de production, le développement de sa structure commerciale pour la distribution de ses produits à l'échelle mondiale, le développement d'une structure R&D en matières premières et techniques de tricotage, l'acquisition de brevets et procédés de fabrication en vue de développer davantage son know-how pour la maîtrise de la production de produits innovants et intégrateurs de technologies.

A cet effet, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne et une cession d'un bloc d'actions anciennes. Ladite augmentation servira essentiellement à financer le programme de développement de la société.

Outre le financement du programme d'investissement susmentionné, la société NEW BODY LINE vise, à travers ladite augmentation de capital et l'introduction des titres de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse, à atteindre les objectifs suivants :

- Accroître la notoriété de la société sur le plan national et international, ce qui permettrait d'attirer vers elle de futurs partenaires et de nouveaux clients ;
- Favoriser le développement de la société dans d'autres domaines d'activité, à forte technicité et à forte valeur ajoutée, en s'appuyant sur la contribution du marché financier ;
- Muter d'un système de gouvernance basique à un autre système plus développé, à même de garantir la pérennité de la société ;
- Accroître les ressources propres de la société et lever les fonds nécessaires pour soutenir son large programme de développement ;
- Favoriser l'accès à de meilleures opportunités de croissance externe en local et à l'international.

Décision ayant autorisé l'opération

Autorisation d'augmentation du capital

Sur proposition du Conseil d'Administration du 03/12/2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21/12/2012 a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à

travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne et une cession d'un bloc d'actions anciennes. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a précisé les modalités de cette augmentation de capital et a approuvé la cession de 945 000 actions anciennes auprès du Public. Afin de réserver intégralement la dite augmentation au Public, les anciens actionnaires ont déclaré expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription en acceptant la suppression dudit droit pour la totalité de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2012 a donné plein pouvoir au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit préférentiel de souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21/12/2012 a décidé de réserver intégralement l'augmentation de capital au Public. Les anciens actionnaires déclarent expressément renoncer à leur droit préférentiel de souscription en acceptant la suppression dudit droit pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public

Cadre de l'Offre

L'introduction de la société New Body Line au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 165 000 quotités, soit 52% du total des quotités à offrir et correspondant à 495 000 actions anciennes à acquérir et 330 000 actions nouvelles à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis,
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), auprès d'institutionnels¹ tunisiens et/ou étrangers de 150 000 quotités représentant 48% des quotités à offrir, et correspondant à 450 000 actions anciennes à acquérir et 300 000 actions nouvelles à émettre en numéraire centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse, la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et Attijari Intermédiation « ATI » et dirigé par la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » désignée comme établissement chef de file.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année, à partir de la date de la 1^{ère} cotation en Bourse.

Modalités de l'Offre

En réponse à l'Offre, les intéressés acquerront exclusivement des quotités d'actions.

Chaque quotité est composée de 2 actions nouvelles à souscrire en numéraire et de 3 actions anciennes à acheter. Ainsi l'Offre porte sur l'acquisition par le public de 315 000 quotités dont 165 000 quotités dans le cadre de l'OPF et 150 000 quotités dans le cadre du Placement Garanti.

Le prix de l'Offre et sa justification :

Le prix de l'action de la société NEW BODY LINE a été fixé dans le cadre de la présente Offre à 8,500 dinars, tous frais, commissions, courtages et taxes compris dont un dinar de nominal et 7,500 dinars de prime d'émission.

L'évaluation de l'action de la société NEW BODY LINE a été effectuée par « BDO Tunisie », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sur la base des états financiers audités arrêtés au 31/12/2011 tels qu'actualisés par la situation intermédiaire au 30/06/2012 examinée par le commissaire aux comptes, et sur la base d'un business plan de la période s'étalant de 2012 à 2017, approuvé par le Conseil d'Administration du 16/10/2012 et examiné par le commissaire aux comptes.

Modalité de paiement du prix

¹ Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société NEW BODY LINE, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé comme suit :

- 8,500 dinars par action ancienne,
- 8,500 dinars par action nouvelle.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société NEW BODY LINE, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes d'acquisition par les institutionnels tunisiens et/ou étrangers des quotités dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès du syndicat de placement, au comptant au moment du dépôt de la demande.

Période de validité de l'Offre

L'Offre à Prix ferme est ouverte au public du 08 avril 2013 au 22 avril 2013 inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du 08 avril 2013, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas, au plus tard le 22 avril 2013 inclus.

Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette Offre porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2012.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société NEW BODY LINE exprimées dans le cadre de la présente Offre (cf. liste des intermédiaires en Bourse en annexe).

Les intermédiaires en Bourse TSI et ATI, membres du syndicat de placement, sont seuls habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions NEW BODY LINE dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour du dénouement de l'Offre, le montant de l'augmentation de capital sera versé dans le compte indisponible numéro 21 000 000 4042 00178 6 21 ouvert auprès de la STUSID BANK Succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

Offre à Prix ferme :

Mode de répartition des titres

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en 4 catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les	49 500	148 500	99 000	6.55%	30%

ratios prudentiels					
Catégorie B : Institutionnels ² autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités	24 750	74 250	49 500	3.27%	15%
Catégorie C : Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, autres qu'institutionnels, sollicitant au minimum 251 quotités et au maximum 3 780 quotités	41 250	123 750	82 500	5.46%	25%
Catégorie D : Personnes physiques ou morales, tunisiennes ou étrangères, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités	49 500	148 500	99 000	6.55%	30%
TOTAL	165 000	495 000	330 000	21.83%	100%

Catégorie A :

Trente pour cent (30%) des quotités d'actions offertes, soit 49 500 quotités représentant 6,55% du capital social après augmentation, seront réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités.

Les OPCVM acquéreurs de quotités d'actions parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les OPCVM qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie B :

Quinze pour cent (15%) des quotités d'actions offertes, soit 24 750 quotités représentant 3,27% du capital social après augmentation, seront réservées aux institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités et au maximum 37 800 quotités.

Etant précisé que les OPCVM qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

Vingt-cinq pour cent (25%) des quotités d'actions offertes, soit 41 250 quotités représentant 5,46% du capital social après augmentation, seront réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 251 quotités et au maximum 3 780 quotités.

Catégorie D :

Trente pour cent (30%) des quotités d'actions offertes, soit 49 500 quotités seront réservées aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, autres que les institutionnels, sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités, soit 6,55% du capital social après augmentation.

² Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du règlement Général de la Bourse.

Les demandes d'acquisition des quotités d'actions doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète de l'acquéreur des quotités d'actions comprend :

- ✚ Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- ✚ Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- ✚ Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- ✚ Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- ✚ Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- ✚ Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition des quotités d'actions ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition des quotités d'actions doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation pour les non institutionnels, soit 3 780 quotités, et 5% du capital social soit 37 800 quotités pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande d'acquisition doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date d'acquisition. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- ✚ Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- ✚ Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de satisfaction des demandes

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition des quotités d'actions se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A, B, C : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital après augmentation.

Pour la catégorie D : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie D, puis à la catégorie C, puis à la catégorie B, puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation

Les intermédiaires en Bourse établissent les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de la TSI, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Placement Garanti :

Dans le cadre du Placement Garanti, 150 000 quotités d'actions NEW BODY LINE seront offertes à des institutionnels³ comme suit :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'Offre globale
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		

³ Tels que définis par l'article 39 nouveau alinéa 3 du Règlement Général de la BVMT

Institutionnels	150 000	450 000	300 000	19.84%	47,62%
<u>TOTAL</u>	150 000	450 000	300 000	19.84%	47,62%

Les demandes d'acquisition des quotités d'actions doivent être nominatives et données par écrit aux membres du syndicat de placement composé de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et Attijari Intermédiation « ATI », intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des numéros présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, correspondant à 37 800 quotités.

Les OPCVM acquéreurs de quotités d'actions dans le cadre du Placement Garanti doivent également respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créances ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit d'acquérir des quotités d'actions dans le cadre de l'OPF.

Transmission des demandes

A l'issue de l'opération de placement, l'intermédiaire en Bourse chef de file la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI » et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes

L'état récapitulatif relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'OPF) et établira un procès verbal à cet effet.

Déclaration des résultats

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes d'acquisition données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités et de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

Règlement des capitaux et livraison des titres

Au cas où l'Offre connaîtra une suite favorable, la BVMT communiquera le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités demandées retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectuées trois (3) jours ouvrables après la date de réalisation de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société « NEW BODY LINE » sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 19 mars 2013 sous le code ISIN TN 0007540016.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par la TSI, intermédiaire en Bourse.

RENSEIGNEMENTS DIVERS SUR L'OFFRE

La présente Offre porte sur 315 000 quotités composées chacune de 3 actions anciennes et 2 actions nouvelles, soit au total :

- 945 000 actions anciennes au prix de cession de 8,500 dinars, soit un montant de 8 032 500 dinars,
- 630 000 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital par Appel Public à l'Epargne au prix d'émission de 8,500 dinars, soit un montant de 5 355 000 dinars.

Au total, l'Offre porte donc sur 1 575 000 actions nouvelles et anciennes, représentant 41,67% du capital de la société après réalisation de son augmentation de capital, ce qui correspond à un montant total 13 387 500 dinars.

Renseignements généraux sur les actions offertes:

- | | | |
|---|-------------------|---------------------------------|
| ✚ | Forme des actions | : Nominative |
| ✚ | Catégorie | : Ordinaire, |
| ✚ | Libération | : Intégrale à la souscription, |
| ✚ | Jouissance | : 1 ^{er} janvier 2012. |

Droits attachés aux actions

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Selon l'article 28 (§ 6) des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution seront prescrit conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable : Droit commun

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes distribués sont exonérés de l'impôt.

Marché des titres

Il n'existe à la date du visa, aucun marché pour la négociation des titres offerts. Toute fois, une demande d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis a été présentée à la BVMT. La Bourse a indiqué en date du 14 décembre 2012 qu'elle donnera suite à cette demande si le placement des titres prévu dans le présent prospectus est mené à bonne fin.

La société NEW BODY LINE a demandé l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires y compris celles objet de la présente Offre, toutes de même catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a donné en date du 14 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société NEW BODY LINE au marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, et ce sous réserves des conditions suivantes :

- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 100 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- Justification de l'existence d'un manuel de procédures d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières et d'une structure d'audit interne ⁴.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse recommande que les deux actionnaires M. Karim REJEB SFAR et M. Nessim REJEB s'engagent ensemble de ne pas céder plus que 5% du capital pendant une période de 2 ans à compter de la date d'introduction. Le Conseil a recommandé également la révision de la structure de l'Offre en augmentant le nombre de titres réservé aux Institutionnels.

Enfin, et au cas où la présente Offre à Prix Ferme aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société NEW BODY LINE se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 8,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et CMF.

Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente Offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

Avantage fiscal

Par référence aux dispositions de l'article 13 du Code d'Incitation aux Investissements « CII », les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises totalement exportatrices, bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices investis, des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés, tout en respectant le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi 89 -114 du 30 décembre 1989.

Etant précisé que :

- La société a reçu en date du 22/10/2012 une attestation de dépôt de déclaration de l'APII : Direction régionale de Mahdia, relative au projet de l'extension objet de l'augmentation de capital en cours,
- La dite attestation précise bien ce qui suit : « Le présent projet bénéficie des avantages communs prévus par les articles 7 et 9 du Code d'Incitation aux Investissements (CII) et qu'il peut bénéficier en outre des avantages spécifiques des articles 12 et 13 du CII.

Listing Sponsor

La Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse a été désignée par la société NEW BODY LINE pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la

⁴ La société a signé en date du 23/02/2013 une convention avec le bureau de M. Ammar BEN FERJANI pour les études, le Consulting et la formation, en vue de l'élaboration d'un manuel de procédures et d'organisation

société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission sera prolongée par tacite reconduction pour une nouvelle période de 2 ans jusqu'au transfert de cotation de NEW BODY LINE sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société NEW BODY LINE doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période de six (06) mois à partir de la date d'introduction a été signé entre la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Karim REJEB SFAR et M. Nessim REJEB portant sur 35,47% environ du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 1 000 000 dinars et 175 000 titres.

Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société NEW BODY LINE se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation « TSI », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/0817** du **25/03/2013** est mis à la disposition du public auprès de la société NEW BODY LINE , AVENUE Ali BALHAOUANE – 5199 Mahdia- Tunisie, de la TSI, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et tous les intermédiaires en Bourse ainsi que sur le site internet du Conseil du Marché Financier : www.cmf.org.tn

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

La Société ENNAKL AUTOMOBILES
Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra
Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI & Kais FEKIH.

BILAN
au 31/12/2012
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		912 381	891 189
Moins : Amortissements		(884 334)	(827 317)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :		28 047	63 872
Immobilisations corporelles		38 382 448	34 603 369
Moins : Amortissement		(11 798 642)	(10 354 484)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :		26 583 806	24 248 885
Participations et créances liées à des participations		22 545 232	20 625 046
Moins : Provisions		(1 199 642)	(2 500 000)
Autres immobilisations financières	(B-1)	827 080	450 110
Moins : Provisions		-	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :		22 172 670	18 575 156
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		48 784 523	42 887 913
Autres actifs non courants	(B-2)	-	330 570
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		48 784 523	43 218 483
Stocks	(B-3)	35 115 520	26 527 208
Moins : Provisions		(1 402 397)	-
TOTAL STOCKS :		33 713 123	26 527 208
Clients et comptes rattachés	(B-4)	10 859 823	10 970 849
Moins : Provisions		(1 492 377)	(1 537 167)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :		9 367 446	9 433 682
Autres Actifs courants	(B-5)	14 238 342	9 342 113
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	64 932 631	73 469 752
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		122 251 542	118 772 755
TOTAL DES ACTIFS :		171 036 065	161 991 238

BILAN
au 31/12/2012
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Note</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		13 570 463	13 558 828
Fonds social		3 140 083	3 151 139
Résultats reportés		12 609 121	4 578 938
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE:		59 319 667	51 288 905
RESULTAT DE L'EXERCICE :		11 263 815	16 041 818
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION (I) :	(B-7)	70 583 482	67 330 723
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Provision pour risques et charges	(B-8)	698 537	2 321 931
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	142 670	143 560
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :		845 207	2 469 491
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	89 605 473	80 978 360
Autres passifs courants	(B-11)	9 621 315	10 752 727
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	380 588	459 937
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		99 607 376	92 191 024
TOTAL DES PASSIFS (II) :		100 452 583	94 660 515
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		171 036 065	161 991 238

Etat de résultat
De la période clos au 31/12/2012
(Montants exprimés en Dinar tunisien)

(Modèle de référence)

	<u>Note</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2012</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2011</u>
Revenus	(R-1)	248 165 972	262 672 945
Coût des ventes	(R-2)	220 506 413	228 506 287
MARGE BRUTE		27 659 559	34 166 658
Frais de distribution	(R-3)	5 338 001	4 514 465
Autres produits d'exploitation	(R-4)	2 508 702	1 740 799
Autres charges d'exploitation	(R-5)	3 709 698	1 296 097
Frais d'administration	(R-6)	15 268 951	13 421 399
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 851 611	16 675 496
Charges financières nettes	(R-7)	75 361	212 994
Produits des placements	(R-8)	6 916 793	4 092 532
Autres gains ordinaires	(R-9)	623 630	570 125
Autres pertes ordinaires	(R-10)	184 845	1 573 521
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT :		13 131 828	19 551 638
Impôt sur les sociétés		1 868 013	3 509 820
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT :		11 263 815	16 041 818
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		11 263 815	16 041 818

Etat des Flux de trésorerie
au 31/12/2012
(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

(Modèle autorisé)

	<u>AU 31/12/2012</u>	<u>AU 31/12/2011</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net avant impôt	11 263 815	16 041 818
Ajustements pour :		
- Amortissement et résorptions	1 831 745	1 154 681
- Provision	(1 567 830)	(100 456)
- Stocks	(8 588 311)	41 757 627
- Créances	111 026	701 960
- Autres actifs	(4 894 545)	(820 525)
- Fournisseurs et autres dettes	1 136 917	(28 432 172)
- Autres passifs	6 367 698	(7 201 264)
Plus ou moins values de cessions	(158 257)	(149 399)
Résultat des opérations de placement	(2 382 462)	(827 255)
Flux de trésorerie Provenant de l'exploitation	3 119 796	22 125 015
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 847 074)	(2 648 235)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	205 059	68 556
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 920 186)	-
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	2 382 462	827 255
Encaissements/Décaissements sur prêts du personnel	(376 969)	62 155
Décaissements provenant de l'acquisition des actifs non courants	-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(3 556 708)	(1 690 269)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	(7 500 000)	(7 500 000)
Décaissements fonds social	(520 860)	(995 306)
Flux de trésorerie affectés aux financements	(8 020 860)	(8 495 306)
VARIATION DE TRESORERIE	(8 457 772)	11 939 440
Trésorerie au début de l'exercice	73 009 815	61 070 375
Trésorerie à la fin de la l'exercice	64 552 043	73 009 815

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012
(Exprimés en Dinar Tunisien)

1. NOTE PRELIMINAIRE

La société « ENNAKL AUTOMOBILES» est une société anonyme créée le 6 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES» est la commercialisation du matériel de transport, les pièces de rechange et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société ENNAKL AUTOMOBILES est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques VOLKSWAGEN, VOLKSWAGEN Utilitaires, AUDI, Porsche et à partir de l'année 2010 de la marque SEAT.

2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

-Courant le mois de Décembre, L'Etat Tunisien a cédé l'ensemble de sa participation dans le capital social d'ENNAKL Automobiles au profit du Consortium Parenin –Poulina.

-L'année a été marquée par deux événements majeurs, à savoir l'inauguration du centre PORSCHE TUNIS courant le mois de Novembre 2012, et l'inauguration du nouveau centre de livraison de véhicules neufs VW, le 4 Décembre 2012.

-Le Conseil d'administration de la Société ENNAKL AUTOMOBILES, qui s'est réuni en date du 26 Juin 2012, a décidé de nommer Ibrahim DEBACHE en tant que nouveau Président Directeur Général.

-La société ENNAKL Automobiles a participé à l'augmentation du capital social de la société ATL. Cette augmentation du capital a été faite une partie en numéraire et une partie par incorporation des réserves.

3. RAPPEL DES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES.

Les états financiers de la société « ENNAKL AUTOMOBILES» ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, notamment, par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce.

A-BASES DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

B-METHODES COMPTABLES PERTINENTES

Les méthodes comptables les plus significatives retenues pour la préparation des comptes se résument dans ce qui suit:

B-1 Immobilisations et amortissements**B-1-1 Immobilisations incorporelles**

Cette rubrique enregistre les acquisitions des différents éléments des actifs non monétaires identifiables et sans substances physiques (Marques et brevets, licences et logiciels).

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

B-1-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

-Logiciel	33,33%
-Constructions	5,00%
-Matériels et outillages	10,00%
-Matériels de transport	20,00%
-Matériels informatiques	33,33%
-Equipements de bureau	10,00%
-Agencements et aménagements	10,00%

Les immobilisations de valeur inférieure à 200 dinars sont amorties le premier exercice de l'acquisition selon la méthode d'amortissement massive.

B-1-3 Charges à répartir

Les charges engagées par la société au cours de l'exercice 2010, relatives aux opérations spécifiques de l'introduction en bourse des valeurs mobilières et le lancement de la nouvelle marque SEAT, sont inscrites à l'actif du bilan en tant que charges à répartir.

La réalisation de la rentabilité globale de ces charges est attendue au cours des exercices ultérieurs.

La résorption de ces charges est faite sur une durée de 3 exercices à partir de l'exercice 2010.

B-2 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments tel que les frais bancaires.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode du dernier coût d'achat.

B.3 Les placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées selon la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

B.4 Les participations

L'évaluation des participations à la clôture est faite en comparant le coût d'acquisition des titres à la valeur de l'action sur le marché (coût moyen du dernier mois). Seules les moins values latentes sont provisionnées.

B.4 Constatation des revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules et camions sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété à savoir la transmission du bordereau de remise de la carte grise à l'ATTT.

B-5 L'impôt sur les bénéfices

La société était assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 30% jusqu'au 31/12/2009.

Suite à l'admission des actions de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la cote de la bourse pour une portion de 40% de son capital dont 30% sur la bourse de Tunis, la société a bénéficié d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés qui a été ramené à 20 % (au lieu de 30 %) pour une durée de cinq ans à compter de la date de leur entrée en bourse en vertu de la loi n°2010-29 du 7 Juin 2010.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible.

4. Notes sur les actifs

Note (B-1) Autres immobilisations financières :

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Dépôt et cautionnement	182 488	354
Prêts au personnel sur fonds social	595 339	350 208
Prêts au personnel fonds propres	49 253	99 548
TOTAL :	<u>827 080</u>	<u>450 110</u>

Note (B-2) Autres actifs non courants:

Les charges à répartir se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Dépenses engagées lors du lancement de la marque « SEAT »	291 728	291 728
Dépenses engagées lors de l'introduction en bourse	699 982	699 982
Sous total :	991 710	991 710
Résorption :	(991 710)	(661 140)
TOTAL :	<u>-</u>	<u>330 570</u>

Note (B-3) Stocks :

Le stock est réparti comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Stock véhicules neufs		
VW/VWU/AUDI	23 873 912	11 969 394
PORSCHE	4 044 501	3 083 244
SEAT	2 180 851	3 759 385
MAN (BUS)	1 379 281	-
Stock véhicules neufs encours de dédouanement		
VW/VWU/AUDI	133 795	5 775 867
Stock pièces de rechange en cours de dédouanement	-	-
Stock des travaux en cours	3 397 337	1 881 100
Stock carburants et lubrifiants	105 843	58 218
Sous total :	35 115 520	26 527 208
Provision :	(1 402 397)	-
TOTAL :	<u>33 713 123</u>	<u>26 527 208</u>

Note (B-4) Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique se présente comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Clients étatiques {1}	4 265 162	3 823 607
Clients leasing {2}	2 736 143	2 121 461
Clients constructeurs {3}	842 615	1 449 343
Clients groupe {4}	174 824	281 690
Clients sociétés et particuliers	90 055	-
Autres clients	223 056	298 637
Clients Effets à recevoir {5}	1 357 530	1 917 689
Clients douteux	907 123	849 294
Clients douteux, chèques impayés {6}	61 451	31 078
Clients douteux, effets impayés {7}	201 864	198 050
Sous total :	10 859 823	10 970 849
Provision :	1 492 377	1 537 167
TOTAL :	<u>9 367 446</u>	<u>9 433 682</u>

N.B : La politique de provisionnement des créances douteuses de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

{1} Le compte "clients étatiques" est constitué principalement des soldes des comptes clients suivants :

	<u>2012</u>
MINISTERE DE L'INTERIEUR	1 414 978
MINIS.EQUIP.HABITAT.AMENAGEMENT	1 142 400
PREMIER MINISTERE	595 898
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	211 040
GOUVERNORAT DE BEN AROUS	122 320
UTSS	102 500
OMMP DE LA GOULETTE	74 980
MINIS.INVES ET COOPERAT. INTER	68 980
MINISTERE DE L'INDUSTRIE.TECHN	53 960
SNTRI	49 731
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	45 966
COMMUNE RAOUED	41 980
AUTRES CLIENTS	340 429
TOTAL :	<u>4 265 162</u>

{2} Le solde du compte "clients leasing" est détaillé comme suit :

	<u>2012</u>
CIL	517 749
TUNISIE LEASING	128 436
MODERN LEASING	67 980
ATTIJARI LEASING	709 095
HANNIBAL LEASING	281 650
AIL	163 660
BEST LEASE	174 080
ATL	135 480
BANQUE ZITOUNA	162 613
UBCI LEASING	327 420
BTE LEASING	67 980
TOTAL :	<u>2 736 143</u>

{3} Le solde du compte «clients constructeurs" est détaillé comme suit :

	<u>2012</u>
VOLKSWAGEN	422 373
AUDI	147 295
PORSCHE	272 947
TOTAL :	<u>842 615</u>

{4} Ce solde du compte "clients groupe" est détaillé comme suit :

	<u>2012</u>
CAR GROS	174 824
TOTAL :	<u>174 824</u>

{5} Le compte clients effets à recevoir est détaillé comme suit :

	<u>2012</u>
Effets à recevoir clients leasings (Échéance < 3 mois)	852 739
Effets à recevoir clients particuliers	504 791
< 3mois	454 779
3 mois <> 6 mois	11 848
>6 mois	38 164
TOTAL :	<u>1 357 530</u>

{6} Le solde des chèques impayés est détaillé comme suit :

Année de l'impayé	<u>2012</u>
Avant 2007	4 293
2007	4 316
2008	70
2009	8 468
2011	5 411
2012	38 893
TOTAL:	<u>61 451</u>

{7} Le solde des effets impayés est détaillé comme suit :

Année de l'impayé	<u>2012</u>
Avant 2007	174 160
2011	11 704
2012	16 000
TOTAL:	<u>201 864</u>

Note (B-5) Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Avances et prêts au personnel {1}	497 075	515 972
Acomptes provisionnels	3 131 946	5 625 741
Autres impôts et taxes {2}	3 603 705	286 146
Débours douanes	-	152 384
Débours sur marché	2 447	2 447
Autres comptes débiteurs {3}	4 517 141	323 451
Fournisseurs avances et acomptes	442 247	625 789
Charges constatées d'avance	368 452	11 989
Produits à recevoir {4}	1 844 524	1 969 073
Sous total :	<u>14 407 537</u>	<u>9 512 992</u>
Provision :	<u>(169 195)</u>	<u>(170 879)</u>
TOTAL :	<u>14 238 342</u>	<u>9 342 113</u>

{1} Le détail de ce solde est le suivant :

	<u>2012</u>
Prêts à moins d'un an fonds propre	38 283
Prêts à moins d'un an fonds social	236 742
Avances sur salaire	74 908
Autres prêts pour personnel	147 142
TOTAL :	<u>497 075</u>

{2} Le détail de ce solde est le suivant :

	<u>2012</u>
Crédit d'impôts directs	3 165 158
Report de TVA	438 547
TOTAL :	<u>3 603 705</u>

{3} Le détail de ce solde est le suivant :

	<u>2012</u>
Trucks Gros (a)	42 002
Ennakl Véhicule Industriel E.V.I (b)	4 354 917
AUTRES	120 222
TOTAL :	<u>4 517 141</u>

(a) Il s'agit essentiellement de la facturation de la mise à disposition du personnel ENNAKL

(b) Il s'agit essentiellement des effets à recevoir pour un montant de 4 143 754 dinars et les facturations de la mise à disposition du personnel ENNAKL Automobiles.

{4} Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>2012</u>
Ristourne sur chiffre d'affaires constructeurs	1 474 839
Dividendes à recevoir	17 098
Intérêts sur placements	136 495
Ristournes locales	132 997
Supports marketing	76 852
Intérêts bancaires créditeurs	6 243
TOTAL :	<u>1 844 524</u>

Note (B-6) Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Placements à court terme	54 230 954	59 331 708
Effets à l'encaissement	5 368 186	853 882
Chèques à l'encaissement	30 618	470
Comptes bancaires et CCP		
ETTIJARI BANK	70 952	714 180
BFT	1 556 204	1 012 213
BH	64 723	20 001
STB	123 691	326 434
BT	113 034	88 837
BT DEVISE	398 493	828 325
BNA	208 521	4 178 173
UBCI	915 416	653 298
ATB	153 397	96 552
ATB DEVISE	281 072	259 250
BIAT {1}	861 900	728 239
AMEN BANK	-	24 441
AMEN BANK CHARGUIA	461 960	-
AMEN BANK ENNASR	26 311	15 183
BANQUE ZITOUNA	-	4 125 873
BANQUE ZITOUNA DEVISE	24 317	207 205
BTK	32 394	-
CCP	38	38
Caisses dépense {2}	10 450	5 450
TOTAL :	<u>64 932 631</u>	<u>73 469 752</u>

{1} Ce compte est un compte fusionné avec les comptes BIAT immatriculation VW

{2} Le détail des caisses dépenses est le suivant :

	<u>2012</u>
Caisse dépenses	
Caisse centrale dépenses	10 000
Caisse recettes	
Caisse véhicules neufs (Fond de caisse)	50
Caisse dépenses magasin pièces de rechange (Fond de caisse)	200
Caisse dépenses atelier Charguia (Fond de caisse)	200
TOTAL :	<u>10 450</u>

5. Notes sur les capitaux propres et les passifs

Note (B-7) Capitaux propres

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social {1}	3 140 083	3 151 139
Résultats antérieurs	12 609 121	4 578 938
Réserves	13 570 463	13 558 828
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	<u>59 319 667</u>	<u>51 288 905</u>
Résultat de l'exercice	11 263 815	16 041 818
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT DE LA PERIODE	<u>70 583 482</u>	<u>67 330 723</u>

{1} Le détail de la rubrique fonds social se détaille comme suit :

Réserve pour fonds social au 31/12/2011	<u>3 151 139</u>
<u>A déduire</u>	
Aides et dons au personnel	219 769
Financement activité sportive et excursion	19 265
Financement du coût de la restauration	281 827
<u>A ajouter</u>	
Prélèvement sur les bénéfices de l'exercice 2011	500 000
Produits des prêts accordés au personnel	9 805
Fonds social disponible au 31/12/2012	<u>3 140 083</u>

Note (B-8) Provision pour risques et charges

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Provision pour risques et charges {1}	698 537	2 321 931
TOTAL :	<u>698 537</u>	<u>2 321 931</u>

{1} Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2012</u>
Provision pour risque d'exploitation	383 774
Provision pour affaires en contentieux	314 763
TOTAL :	<u>698 537</u>

Note (B-9) Autres passifs non courants

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Provision pour départ à la retraite	142 670	143 560
TOTAL :	<u>142 670</u>	<u>143 560</u>

Note (B-10) Fournisseurs et comptes rattachés

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fournisseurs locaux {1}	2 416 531	1 255 300
Fournisseurs réseau {2}	440 026	368 857
Fournisseurs d'immobilisations	316 229	709 202
Fournisseurs groupe {3}	1 705 700	2 593 405
Fournisseurs étrangers {4}	82 239 659	67 692 582
Fournisseurs étatiques	1 018	-
Fournisseurs, effets à payer	1 110 152	1 375 501
Fournisseurs, retenue de garantie {5}	1 242 363	1 207 646
Fournisseurs, factures non parvenues	133 795	5 775 867
TOTAL :	<u>89 605 473</u>	<u>80 978 360</u>

{1} le détail de la rubrique "fournisseurs locaux" est le suivant :

	<u>2012</u>
TUNISIAN TRAVEL TEAM	347 648
ULYSSE SPARE PARTS	195 107
C T N	170 187
ASSURANCE LA CARTE	181 817
PROMOGARDE	97 377
LIBYA OIL TUNISIE	65 174
TOTAL TUNISIE	83 416
SOCIETE GRIMALDI TUNISIE	52 170
ALTIME TUNISIE	45 552
SODEXO	35 439
TECHNOLUX-SARL	44 850
MAS SECURITE	37 948
DIVERS	1 059 846
TOTAL :	<u>2 416 531</u>

{2} le détail de la rubrique "fournisseurs réseau" est le suivant :

	<u>2012</u>
BIZERTE MOTORS	12 722
SAVES PLUS SARL	23 573
GLOBAL MOTORS SERVICES "G.M.S"	15 451
STE SUPER SERVICE AUTOMOBILE	65 905
GROUPE RAJAH SERVICES	14 873
SOCIETE GHAYEN	6 149
STE LE POIDS LOURD	22 483
STE AUTOS ET SERVICES	57 958
STE MECANAU	29 524
STE MYRAGE PRO	17 794
STE MECANIQUE MODERNE	16 465
STE SAHEL AUTO PASSION	29 612
STE SFAX AUTOS	79 284
STE SLAH AYED ET FILS	25 032
STE LOTFI KACEM & COMPAGNIE	16 681
T P A	3 315
STE AUTO SERVICE KELIBIA	882
STE MECANIQUE MODERNE PLUS	2 323
TOTAL :	<u><u>440 026</u></u>

{3} le détail de la rubrique "fournisseurs groupe" est le suivant :

	<u>2012</u>
CAR GROS	1 705 700
TOTAL :	<u><u>1 705 700</u></u>

{4} Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2012</u>
VOLKSWAGEN	60 485 168
AUDI	15 754 409
PORSCHE	2 035 235
SEAT	3 607 148
DIVERS	357 699
TOTAL :	<u><u>82 239 659</u></u>

{5} Le détail de cette rubrique "fournisseurs, retenue de garantie" est le suivant :

	<u>2012</u>
Antérieur à 2007	17 986
BELKHERIA	32 000
BEN KAHLA	22 074
BOUZGUNDA	918 940
COTRAS	1 179
ENTRELEC	69 527
ETS TRABELSI INDUSTRIES	1 020
FONDATION TRAVAUX SPECIAUX	30 995
TEC	6 288
TMEI	69 879
WATER SYSTEM	8 145
NATIS	4 829
STE SOPEM	3 162
A.C.S	24 461
STE PORTE AUTOMATIQUE	10 731
TELECOM SERVICES	21 147
TOTAL :	<u><u>1 242 363</u></u>

Note (B-11) Autres passifs courants

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Personnel et comptes rattachés	5 265	525 951
Clients avances et acomptes sur commandes {1}	3 443 902	2 767 761
Etat impôts et taxes {2}	2 312 679	4 755 267
Provision pour congés payés	828 461	791 736
Débours douanes	104 474	-
Débours cartes grises	171 198	112 905
Actionnaires dividendes à payer	-	633
Compte bloqué	-	456 773
CNSS	704 860	618 985
Assurance groupe	263 289	351 041
Charges à payer	803 752	323 639
Produits constatés d'avances	244 592	21 048
Créditeurs divers	738 843	26 988
TOTAL :	<u>9 621 315</u>	<u>10 752 727</u>

{1} Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2012</u>
Clients ventes en devise	2 205 882
Clients particuliers	1 067 716
Clients avances sur réparation atelier	19 557
Clients avances sur achats pièces de rechange	93 883
Clients extension de garantie	36 289
Divers	20 575
TOTAL :	<u>3 443 902</u>

{2} Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>2012</u>
Impôts sur les sociétés de l'année 2012	1 868 013
Déclaration mensuelle du mois de décembre	444 666
TOTAL :	<u>2 312 679</u>

Note (B-12) Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique est détaillé comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
BIAT TUNISAIR IMMAT VW {1}	311 374	459 937
AMEN BANK	540	-
BANQUE ZITOUNA	68 674	-
TOTAL :	<u>380 588</u>	<u>459 937</u>

{1} Ces comptes sont des comptes fusionnés avec le compte BIAT principal.

6. Notes sur l'état de Résultat:**Note (R-1) Chiffre d'affaires**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Ventes véhicules neufs	225 623 387	243 653 454
Ventes véhicules neufs en hors taxe	8 785 716	7 025 440
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	9 208 771	8 018 162
Ventes travaux atelier	2 098 460	2 115 945
Ventes garanties pièces de rechange	3 007 106	2 442 986
Ventes garanties mains d'œuvres	71 274	70 950
Ventes carburants	3 653	3 052
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	50 814	49 227
Ventes accessoires véhicules neufs	15 153	89 454
TOTAL :	<u>248 864 334</u>	<u>263 468 670</u>

Note (R-1) Remises accordées sur ventes

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	177 743	428 956
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	520 619	366 769
TOTAL :	<u>698 362</u>	<u>795 725</u>

Note (R-2) Achats de marchandises

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Achats de Véhicules neufs	168 631 678	142 565 131
Achats de pièces de rechange	13 244 965	10 053 446
Achats des accessoires	17 103	59 689
Achats équipements	202 987	71 005
Frais de transit	106 116	65 123
Droits de douane	39 428 721	27 859 822
Assurance maritime	217 268	220 440
Fret maritime	3 957 129	3 617 349
Frais de gardiennage (STAM)	285 321	296 616
Frais de magasinage	289 795	305 018
Frais d'acheminement	-	202
Achats de lubrifiants	207 124	737 492
Achats carburants	552 862	486 984
Travaux extérieurs	94 473	156 393
Achats atelier	181 533	179 458
Frais bancaires d'ouverture d'accréditif	518 518	425 286
Provision sur stock {1}	1 159 131	-
Reprise sur stock de pièces de rechanges	-	(350 794)
TOTAL :	<u>229 094 724</u>	<u>186 748 660</u>

{1} Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2012</u>
Provision sur stock véhicules neufs	858 242
Provision sur stock des ordres de réparation encours	300 889
TOTAL :	<u>1 159 131</u>

Note (R-2) Variation de stock

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Stock des travaux encours		
Stock initial	1 881 100	549 463
Stock final	3 397 337	1 881 100
Stock véhicules neufs		
Stock initial	24 587 891	67 476 378
Stock final	31 612 340	24 587 891
Stock pièces de rechange		
Stock initial	-	118 113
Stock final	-	-
Stock lubrifiants		
Stock initial	42 553	123 084
Stock final	55 133	42 553
Stock carburants		
Stock initial	15 665	17 798
Stock final	50 710	15 665
TOTAL :	<u>(8 588 311)</u>	<u>41 757 627</u>

Note (R-3) Frais de distribution

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Charges salariales des commerciaux	1 596 922	1 429 653
Commissions sur vente du personnel	177 448	171 587
Commissions sous concessionnaires	884 743	875 549
Bonus sous concessionnaires	347 524	319 100
Frais marketing	1 082 687	952 356
Abonnements constructeurs	174 166	72 574
Autres frais sur vente {1}	1 074 511	693 646
TOTAL :	<u>5 338 001</u>	<u>4 514 465</u>

{1} le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Remboursement 1ère inspection véhicules neufs	364 876	316 177
Gratuités accessoires relatives à des opérations commerciales	272 516	124 871
Frais des plaques d'immatriculation	126 036	83 277
Frais de lavage des véhicules neufs à la livraison	79 950	54 000
Frais de transit sur vente	165 769	86 613
Frais d'homologation et de visite technique	315	12 809
Divers	65 049	15 899
TOTAL :	<u>1 074 511</u>	<u>693 646</u>

Note (R-4) Autres produits d'exploitation

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Ristournes sur chiffre d'affaires des constructeurs	376 398	164 856
Quote-part dans les charges communes	226 202	156 873
Participation marketing des constructeurs	53 449	200 260
Commissions sur vente en hors taxe	-	18 265
Ristourne sur chiffre d'affaires local	-	65 536
Inscription 4CV	17 130	24 815
Ventes déchets et autres produits	66 612	55 188
Ristournes TFP	86 963	75 032
Jetons de présence	15 000	15 000
Location	212 358	133 674
Transfert de charge {1}	1 454 590	831 300
TOTAL :	<u>2 508 702</u>	<u>1 740 799</u>

{ 1 } Le détail de cette rubrique est le suivant :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Remboursements garanties au profit des agents ENNAKL	617 578	452 106
Prise en charge par le constructeur des locations des bus	523 478	215 967
Divers	313 534	163 227
TOTAL :	<u>1 454 590</u>	<u>831 300</u>

Note (R-5) Autres charges d'exploitation

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Remboursements garanties sous concessionnaires	473 533	328 812
Dons et subventions	23 800	11 818
Réceptions cadeaux et restaurations	143 075	28 514
Documents et abonnements locaux	14 408	12 891
Frais séminaires	68 940	40 884
Location voitures/bus (SAV) { 1 }	2 962 265	869 515
Diverses charges	23 677	3 663
TOTAL :	<u>3 709 698</u>	<u>1 296 097</u>

{ 1 } Le solde de cette rubrique est composé essentiellement d'un montant de 2 658 005 dinars relatif à la location des bus.

Note (R-6) Frais d'administration

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Entretien et réparation	467 467	325 543
Gardiennage	754 233	601 581
Personnel intérimaire et sous-traitance générale	181 236	237 410
Honoraires	635 431	406 857
Energie	234 271	201 062
Communication et Internet	239 940	226 941
Charges de personnel (Autres que la charge salariale des commerciaux) { 1 }	8 257 404	7 396 380
Assurance	166 269	279 887
Impôts et taxes { 2 }	887 079	367 466
Transport des marchandises	162 190	193 547
Frais de déplacement	632 626	331 800
Location	131 323	129 860
Dotations aux amortissements et résorptions	2 042 599	1 836 095
Dotations aux provisions { 3 }	562 108	1 419 178
Reprises sur provisions	(85 225)	(532 208)
TOTAL :	<u>15 268 951</u>	<u>13 421 399</u>

{ 1 } L'augmentation de la masse est justifiée par :

- Une augmentation salariale accordée au profit d'un certain nombre du personnel dans le cadre d'une action d'alignement des salaires afin de préserver le climat social en vue d'une meilleure équité.
- Les promotions de grade en application des statuts de la société pour un certain nombre d'employés.
- L'intégration d'un certain nombre du personnel intérimaire.

{2} Il s'agit essentiellement du montant de la TCL de l'année 2012, après suppression de la limite maximale de cette taxe par l'article 50 de la loi n°2012-1 du 16 mai 2012, portant loi de finance complémentaire pour l'année 2012.

{3} Il s'agit des provisions pour risques et charges relatives aux affaires en contentieux.

Note (R-7) Charges financières Nettes

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Frais bancaires	63 042	47 909
Pertes de change	11 911	15 272
Autres charges financières	408	150 559
Gains de change	-	(746)
TOTAL :	<u>75 361</u>	<u>212 994</u>

Note (R-8) Produits des placements

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Produits net sur placements {1}	1 546 794	341 295
Produits sur placement SICAV {2}	835 667	1 309 446
Dividendes reçus {3}	2 978 495	1 299 935
Intérêts créditeurs	175 592	125 831
Autres produits financiers	79 887	16 025
Reprise sur provision des titres de participation SDA {4}	1 300 358	1 000 000
TOTAL :	<u>6 916 793</u>	<u>4 092 532</u>

{1} Produits des placements à court terme en billets de trésorerie et en devise.

{2} Revenus des valeurs mobilières de placement en SICAV obligataires.

{3} Le détail des dividendes reçus est le suivant :

	<u>2012</u>
Dividendes sociétés CAR GROS (AGO du 23 Août 2012)	2 499 875
Dividendes de la société ATL	362 701
Dividendes SICAV ATTIJARI	115 919
TOTAL :	<u>2 978 495</u>

{4} La société ENNAKL Automobiles a constaté au 31/12/2012 une reprise sur la provision pour dépréciation des titres de participation SDA ZITOUNA I pour un montant de 1 300 358 dinars suite à un accord de vente ferme signé le 2 janvier 2013 pour une valeur de 2 300 200 dinars soit à raison de 6,572 dinars par action.

Note (R-9) Autres gains ordinaires

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Produits non récurrents	406 772	400 002
Différences de règlement et débours	58 601	20 724
Profits sur cessions d'immobilisations	158 257	149 399
TOTAL :	<u>623 630</u>	<u>570 125</u>

Note (R-10) Autres pertes ordinaires

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Autres pertes { * }	-	1 452 033
Pertes sur créances irrécouvrables	38 892	38 035
Différences de règlement et débours	57 451	13 454
Pénalités de retard	88 502	69 999
TOTAL :	<u>184 845</u>	<u>1 573 521</u>

(*) Pour l'année 2011, il s'agit des pertes subies par la société ENNAKL Automobiles lors des événements survenus en Tunisie courant le mois de janvier 2011. C'est le prix de revient des 20 unités des stocks des véhicules neufs (8 voitures PORSCHE et 12 voitures SEAT) qui ont fait l'objet de destruction ou de vol courant ce mois.

7. Note sur la trésorerie de fin de période

La trésorerie de fin de période se détaille comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Placements SICAV	54 230 954	59 331 708
Chèques clients en portefeuille	30 618	470
Effets clients en portefeuille	5 368 186	853 882
Comptes bancaires débiteurs et CCP	5 292 423	13 278 242
Caisse	10 450	5 450
Découverts bancaires	(380 588)	(459 937)
TOTAL :	<u>64 552 043</u>	<u>73 009 815</u>

8. Notes sur le résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Résultat net	11 263 815	16 041 818
Résultat net attribuable aux actions ordinaires	11 263 815	16 041 818
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (*)	30 000 000	30 000 000
Résultat par action :	<u>0,375</u>	<u>0,535</u>

Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période

(*) Le calcul du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation est le suivant :

		Actions émises	Actions en circulation
01/01/10	Nombre d'actions d'ouverture	18 000 000	18 000 000
25/03/10	Augmentation de capital par incorporation des réserves	12 000 000	30 000 000
31/12/12	Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	30 000 000	

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2012

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS LINEAIRES				Valeur comptable nette au 31/12/2012
	Cumul des acquisitions au	Acquisitions de l'année	Cession ou Reclassement de l'année	Cumul au	Cumul des amortissements au	Amortissement et provision de l'année (**)	Amortissements des cessions de l'année/Provision et reprise	Cumul des amortissements au	
	31/12/11	2012	2012	31/12/12	31/12/11	2012	2012	31/12/12	
Logiciels informatiques	883 087	12 552	-	895 639	822 241	51 967	-	874 208	21 431
Autres immobilisations incorporelles	8 102	8 640	-	16 742	5 076	5 050	-	10 126	6 616
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	891 189	21 192	-	912 381	827 317	57 017	-	884 334	28 047
Terrains	7 303 882	-	-	7 303 882	-	-	-	-	7 303 882
Constructions	6 094 771	353 185	8 550 841	14 998 797	4 001 692	545 301	-	4 546 993	10 451 804
Installation technique	297 490	-	-	297 490	38 550	14 972	-	53 522	243 968
AAI Technique	401 966	-	-	401 966	398 639	1 143	-	399 782	2 184
AAI Générale	3 184 812	794 304	1 770 334	5 749 450	1 690 369	242 858	-	1 933 227	3 816 223
Matériels de transport	2 991 982	774 534	-271 656	3 494 860	1 138 511	544 115	210 854	1 471 772	2 023 088
Equipements de bureau	815 876	54 708	430 842	1 301 426	548 242	50 893	-	599 135	702 291
Matériels informatiques	1 390 362	81 662	96 637	1 568 661	1 176 472	136 260	-	1 312 732	255 929
Matériels et outillages	1 942 920	851 141	236 627	3 030 688	1 362 009	119 470	-	1 481 479	1 549 209
Immobilisations en cours	10 175 890	1 118 581	-11 085 281	209 190	-	-	-	-	209 190
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 599 951	4 028 115	-271 656	38 356 410	10 354 484	1 655 012	210 854	11 798 642	26 557 768
Avances et commandes sur immobilisations	3 418			26 039					26 039
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	35 494 558	4 049 307	-271 656	39 294 830	11 181 801	1 712 029	210 854	12 682 976	26 611 854

**A2-TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTICIPATIONS
AU 31/12/2012**

Actions	Activités	Participations cumulées fin 2011			Participations 2012						Provisions au 31/12/2012	Total	% de détention
		Nbre actions souscrites/achetées	Cours	Valeur d'acquisition	Nbre actions souscrites/achetées	Cours	Valeur d'acquisition	Nbre actions cédées	Cours	Valeur de cession			
CAR GROS	Vente en gros pièces de rechange	19 999	100	1 999 900								1 999 900	99,99%
A.T.L	Leasing	1 813 505	2,551	4 627 144	640 062	3	1 920 186					6 547 330	10,67%
					213 354		0 Actions gratuites						
ATTIJARI BANK	Banque	772 796	13,584	10 498 002								10 498 002	1,94%
Société de développement Agricole	Agricole	350 000	10	3 500 000							1 199 642	2 300 358	37,84%
TOTAL				20 625 046								21 345 590	

**A3-TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31/12/2012**

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinv.	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2011	30 000 000	2 988 365	10 221 632	348 831	4 578 938	3 151 139	16 041 818	67 330 723
Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2011 (PV de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2012)								
Affectation en résultats reportés					16 041 818		(16 041 818)	-
Augmentation des réserves légales		11 635			(11 635)			-
Affectation en fonds social					(500 000)	500 000		-
Dividendes distribués					(7 500 000)			(7 500 000)
Mouvements sur fonds social						(511 056)		(511 056)
Résultat de la période							11 263 815	11 263 815
Capitaux propres au 31 DECEMBRE 2012	30 000 000	3 000 000	10 221 632	348 831	12 609 121	3 140 083	11 263 815	70 583 482

A4-ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2012

I) ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE PAR BANQUE (LETTRE DE CREDIT STAND BY)

en Euro

BANQUE	MONTANT LC STANDBY
BT	15 000 000
BNA	15 000 000
UBCI	12 500 000
ATB	13 000 000
AB	6 000 000
TOTAL	61 500 000

II) ETAT DES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE PAR BANQUE (LETTRE DE CREDIT SIMPLE)

BANQUE	MONTANT LC SIMPLE
BNA	3 049 578
UBCI	3 980 695
TOTAL	7 030 273

III) ETAT DES CAUTIONS BANCAIRES

en dinars

NATURE	B I A T	UBCI	STB	BANQUE ZITOUNA	TOTAL
Caution provisoire	19 230	1 500		1 600	22 330
Caution définitive	1 412 656	3 900	13 545	227 447	1 657 548
Caution de retenue de garantie	573 450	23 873		64 619	661 942
Autres	1 085 000				1 085 000
TOTAL	3 090 336	29 273	13 545	293 666	3 426 820

A5-Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2012

	2011	2012		2011	2012		2011	2012
Produits			charges			Soldes		
Ventes de marchandises	262 672 945	248 165 973	Cout d'achat des marchandises vendues	228 857 081	219 347 282			
Marge commerciale	33 815 864	28 818 691				Marge commerciale	33 815 864	28 818 691
			Autres charges externes	7 130 146	10 870 604			
Valeur ajoutée Brute	26 685 718	17 948 087				Valeur ajoutée Brute	26 685 718	17 948 087
			Impôts et taxes	381 130	894 792			
Excédent brut d'exploitation	17 306 968	7 021 522	Charges de personnel	8 997 620	10 031 773	Excédent brut d'exploitation	17 306 968	7 021 522
Autres produits ordinaires	2 310 924	3 132 331	Autres charges ordinaires	1 573 522	184 845			
Produits financiers	3 092 532	5 616 435	Charges financières	212 994	75 361			
			Dotations aux amort et aux prov	1 372 271	2 378 255			
			Impot/résultat ordinaire	3 509 820	1 868 013			
Résultat des activités ordinaires	16 041 818	11 263 815				Résultat des activités ordinaires	16 041 818	11 263 815
Effet des modifications comptables	0	0	Pertes extraordinaires	0	0			
Résultat net après modifications comptables	16 041 818	11 263 815				Résultat net après modifications comptables	16 041 818	11 263 815

TUNIS, le 08 Avril 2013

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE ENNAKL AUTOMOBILES
LA CHARGUIA II
1080 – TUNIS -**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Société ENNAKL Automobiles, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 Décembre 2012 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers, qui font apparaître un total net de bilan de **171 036 065 DT** et un résultat bénéficiaire de **11 263 815 DT**, ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses statutaires de la Société ENNAKL Automobiles. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenues dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers

contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus et des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ENNAKL Automobiles arrêtée au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers.

Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Par ailleurs et en application des dispositions du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la société ENNAKL Automobiles SA à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

Kaïs FEKIH
Managing Partner

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES
RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

En application des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que votre Conseil d'Administration nous a avisé des conventions et engagements réglementés suivants :

I- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2012

- Location par la société « ENNAKL Automobiles » à la société « CAR GROS » d'un local sis à la zone industrielle CHARGUIA II d'une superficie globale de 1 250 m² et qui consiste essentiellement en un magasin de pièces de rechange de 1 200 m² et d'un showroom de 50 m². Le loyer est fixé annuellement, selon l'avenant du 01/01/2009, à un montant annuel toutes taxes comprises de 116 450 DT.

II- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2012

L'examen des comptes de la société « ENNAKL AUTOMOBILES », arrêtés au 31/12/2012, nous a permis de relever les conventions et engagements réglementés suivants :

- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 266 918 DT sous forme de charges communes relatives à l'exercice 2012.
- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « CAR GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 948 350 DT, ce montant se détaille comme suit :
 - Vente véhicules d'occasion : 39 000 DT
 - Vente carburant : 5 686 DT
 - Entretien et réparation : 3 242 DT
 - Vente pièces de rechange : 900 422 DT
- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES VEHICULE INDUSTRIEL » d'un montant toutes taxes comprises de 898 436 DT. Ce montant se détaille comme suit :
 - Mise à disposition du personnel : 690 251 DT
 - Vente véhicules neufs : 60 860 DT
 - Entretien et réparation : 9 212 DT
 - Intérêts sur billets de trésorerie : 138 113 DT
- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « TRUCKS GROS » d'un montant toutes taxes comprises de 127 149 DT pour la mise à disposition du personnel.

- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la société « AL KARAMA HOLDING » d'un montant toutes taxes comprises de 308 DT en tant que remboursement de charges d'entretien et réparation des véhicules.
- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 14 593 893 DT au titre des ventes de pièces de rechange.
- Facturation par la société « CAR GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 220 074 DT au titre des ventes d'outillages.
- Facturation par la société « AL KARAMA HOLDING » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 141 601 DT au titre de la location du terrain d'un local sis à la zone industrielle CHARGUIA II.
- Facturation par la société « AL KARAMA HOLDING » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 88 500 DT au titre de frais de gestion.
- Facturation par la « BANQUE ZITOUNA » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 668 186 DT au titre du financement des travaux de construction d'un local sis à la zone industrielle CHARGUIA II.
- Facturation par la société « ENNAKL AUTOMOBILES » à la « BANQUE ZITOUNA » d'un montant toutes taxes comprises de 84 960 DT au titre de la location d'un local sis à la zone industrielle CHARGUIA II.
- Facturation par la société « TRUCKS GROS » à la société « ENNAKL AUTOMOBILES » d'un montant toutes taxes comprises de 20 405 DT au titre des ventes de consommables.
- Les placements de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » auprès de la « BANQUE ZITOUNA » se détaillent comme suit :

Libellé	Devise	Montant	Taux	Date de souscription	Date d'échéance
Placement Istithmar Zitouna	DT	3 000 000	4,87	05/11/2012	90 jours renouvelables
Placements en Devise	EURO	1 000 000	1,00	30/07/2012	02/01/2013

- Les placements de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » auprès de l'« AMEN BANK » se détaillent comme suit :

(Exprimé en DT)			
Montant	Taux	Date de souscription	Date d'échéance
6 500 000	6,25	12/12/2012	11/02/2013
13 000 000	6,25	20/12/2012	28/02/2013

- Les placements SICAV de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » auprès de l'« AMEN BANK » se détaillent comme suit :

(Exprimé en DT)

Sens de l'opération	Date de l'opération	Quantité	Cours	Montant
AC	14/12/2012	35 000	35,014	1 225 490,000
AC	14/12/2012	90 000	35,014	3 151 260,000
AC	14/12/2012	90 000	35,014	3 151 260,000
VT	20/12/2012	34 100	35,035	1 194 693,500
VT	20/12/2012	90 000	35,035	3 153 150,000
VT	20/12/2012	90 000	35,035	3 153 150,000

III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ENVERS LES DIRIGEANTS :

Conformément aux dispositions de l'article 200. § II. Alinéa 5 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons synthétisé les rémunérations des dirigeants de la société dans le tableau ci-dessous :

Nature des rémunérations	IBRAHIMDEBBECH		NOUREDDINEHAMD		SAHIR DJELJLI	
	DGA du 01/01/2012 au 26/06/2012 & PDG du 27/06/2012 au 31/12/2012		PDG du 01/01/2012 au 26/06/2012		DGA	
	Charges de l'exercice 2012	Passifs au 31/12/2012	Charges de l'exercice 2012	Passifs au 31/12/2012	Charges de l'exercice 2012	Passifs au 31/12/2012
Salaires et primes	255 461	0	46 470	0	147 968	0
Voiture de fonction	1 430	0	660	0	1 430	0
Quota essence	5 340	0	3 288	0	5 916	0
TOTAL	262 231	0	50 418	0	155 314	0

Suite à la décision du Conseil d'Administration réuni le 26/06/2012, Mr Noureddine Hamdi a été désigné Conseiller auprès de la Direction Générale aux mêmes conditions et avantages que lorsqu'il était PDG, à savoir :

- Une rémunération mensuelle nette de 5 000 DT ;
- Une voiture de fonction ; et
- 400 litres d'essence par an.

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations de cette nature.

Tunis, le 8 Avril 2013

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner

Kaïs FEKIH
Managing Partner

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS (Selon référentiel IFRS)**ENNAKL AUTOMOBILES**

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

La Société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 établis conformément au référentiel IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et Mr Kais FEKIH

Bilan au 31/12/2012 - Actifs		
<i>En Dinar Tunisien</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	912 381	891 189
Amortissements cumulés	(884 334)	(827 317)
Immobilisations incorporelles nettes	28 048	63 872
Immobilisations corporelles	38 382 448	34 603 369
Amortissements cumulés	(11 798 642)	(10 354 484)
Immobilisations corporelles nettes	26 583 806	24 248 885
Actifs financiers immobilisés	33 230 617	35 672 948
Dépréciations	(1 199 642)	(2 500 000)
Actifs financiers immobilisés nets	32 030 975	33 172 948
Total actifs immobilisés	58 642 829	57 485 705
Impôt différé - Actif	719 322	636 977
Total actifs non courants	59 362 152	58 122 682
Actifs courants		
Stocks	35 115 520	26 527 208
Dépréciations	(1 402 397)	-
Stocks nets	33 713 122	26 527 208
Clients et comptes rattachés	10 859 823	10 970 849
Dépréciations	(1 492 377)	(1 537 167)
Clients et comptes rattachés nets	9 367 446	9 433 682
Autres actifs courants	14 222 272	9 327 463
Liquidités et équivalents de liquidités	64 932 631	73 469 752
Total actifs courants	122 235 471	118 758 105
Total actifs	181 597 623	176 880 787

Bilan au 31/12/2012 - Capitaux Propres et Passif		
En Dinar Tunisien	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres et passifs		
Capital social	30 000 000	30 000 000
Réserves	13 570 463	13 558 828
Fonds social	3 140 083	3 151 139
Résultats reportés	12 813 009	5 015 278
Autres capitaux propres	8 754 957	13 603 439
Résultat de l'exercice	11 332 582	15 809 366
Total capitaux propres	79 611 094	81 138 050
	3-9	
Passifs		
Passifs non courants		
Impôt différé - Passif	1 533 945	1 082 221
Autres passifs non courants	845 207	2 469 492
	3-4	
	3-10	
Total passifs non courants	2 379 152	3 551 713
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	89 605 473	80 978 360
Autres passifs courants	9 621 315	10 752 727
Concours bancaires et autres passifs financiers	380 588	459 937
	3-11	
	3-12	
	3-13	
Total passifs courants	99 607 376	92 191 024
Total passifs	101 986 528	95 742 737
Total capitaux propres et passifs	181 597 623	176 880 787

Etat de Résultat au 31/12/2012			
En Dinar Tunisien		31/12/2012	31/12/2011
Revenus	4-1	248 165 973	262 672 945
Coût des ventes	4-2	220 506 413	228 506 287
Marge brute		27 659 559	34 166 658
Frais de distribution	4-3	5 338 001	4 580 579
Autres produits d'exploitation	4-4	2 508 702	1 740 799
Autres charges d'exploitation	4-5	3 709 698	1 296 097
Frais d'administration	4-6	14 938 381	13 090 829
Autres charges d'exploitation		21 477 379	17 226 706
Résultat d'exploitation		6 182 181	16 939 952
Charges financières nettes	4-7	75 361	212 994
Produit des placements	4-8	6 812 118	4 075 871
Autres gains ordinaires	4-9	623 630	570 125
Autres pertes ordinaires	4-10	184 845	1 573 522
Résultat des activités courantes avant impôt		13 357 723	19 799 432
Impôt sur les sociétés	4-11	2 025 141	3 990 067
Résultat net		11 332 582	15 809 365
Effet des modifications comptables		0	0
Résultat net avant modifications comptables		11 332 582	15 809 366

Etat de Résultat Global au 31/12/2012		
En Dinar Tunisien	31/12/2012	31/12/2011
Résultat de l'exercice	11 332 582	15 809 366
Impact de la réévaluation des titres détenus en vue d'être cédés	-4 848 482	-2 563 399
Résultat global	6 484 100	13 245 967

Etat des Flux de Trésorerie au 31/12/2012		
<i>En Dinar Tunisien</i>		
	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat après impôt	11 332 582	15 809 366
Ajustements pour :	263 915	749 094
Amortissements	1 831 745	824 111
Provisions	(1 567 830)	(75 017)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du BFR	11 596 497	16 558 460
Variation du BFR	(8 417 112)	5 107 874
Variation des stocks	(8 588 312)	41 757 627
Variations des clients et comptes rattachés	111 026	701 960
Variation des autres actifs courants	(4 894 809)	-767 063
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	8 627 113	(28 432 172)
Variation des autres passifs courants	(1 131 412)	(7 175 824)
Plus ou moins values de cessions	(158 257)	(149 399)
Résultat des opérations de placement	(2 382 462)	(827 255)
	3 179 386	21 666 333
Variation de l'impôt différé	239 582	-480 246
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 939 804	22 146 580
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 847 074)	(3 037 042)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	205 059	457 362
Décassement provenant d'acquisition d'immobilisations financières	(1 920 186)	-
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	2 382 462	827 255
Encaissements/Décassements provenant des prêts au personnel	(206 781)	62 155
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 386 521)	(1 690 269)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décassements provenant de distributions de dividendes	(7 500 000)	(7 500 000)
Décassements provenant des mouvements sur le fond social	(511 056)	(1 016 871)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 011 056)	(8 516 870)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	73 009 815	61 070 375
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(8 457 773)	11 939 440
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	64 552 043	73 009 815

Etat des Variations des Capitaux Propres au 31/12/2012							
	Capital Social	Réserves	Fonds social	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<i>En Dinar Tunisien</i>							
Situation au 01/01/2012	30 000 000	13 558 828	3 151 138	13 603 440	5 015 278	15 809 366	81 138 050
Affectation de résultat					15 809 366	(15 809 366)	-
Affectation pour réserves légales		11 635			(11 635)		
Dividendes 2012					(7 500 000)		(7 500 000)
Affectation en réserves spéciales					-		
Affectation en fonds social			500 000		(500 000)		-
Mouvements portant sur le fond social			(511 056)				(511 056)
Réserves de réévaluation en juste valeur				(4 848 483)			(4 848 483)
Résultat de l'exercice						11 332 582	11 332 582
Situation au 31/12/2012	30 000 000	13 570 463	3 140 083	8 754 957	12 813 009	11 332 582	79 611 094

NOTES AUX ETATS FINANCIERS IFRS

« ENNAKL AUTOMOBILES »

31/12/2012

1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE «ENNAKL AUTOMOBILES»

1.1. Présentation de la société «ENNAKL AUTOMOBILES»

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars.

L'objet principal de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

La société « ENNAKL AUTOMOBILES » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE et à partir de l'année 2010 SEAT.

1.2. Faits marquants de l'exercice

-Courant le mois de décembre, L'Etat Tunisien a cédé l'ensemble de sa participation dans le capital social d'ENNAKL Automobiles au profit du Consortium Parenin –Poulina.

-L'année a été marquée par deux événements majeurs, l'inauguration du centre PORSCHE TUNIS courant le mois de novembre 2012 et l'inauguration du nouveau centre de livraison véhicules neufs VW le 4 décembre 2012.

-Le Conseil d'administration de la Société ENNAKL AUTOMOBILES qui s'est réuni en date du 26 Juin 2012 a décidé de nommer Ibrahim DEBACHE en tant que nouveau Président Directeur Général.

-La société ENNAKL Automobiles a participé à l'augmentation du capital social de la société ATL. Cette augmentation du capital a été faite en partie en numéraire et une partie par incorporation des réserves.

2. PRESENTATION DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des principes et méthodes expliqués ci-dessous et relatifs à la comptabilisation des instruments financiers.

2.2. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique enregistre les acquisitions des différents éléments des actifs non monétaires identifiables et sans substances physiques (Marques et brevets, licences et logiciels).

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

-Logiciel	33.33%
-Constructions	5%
-Matériels et outillages	10%
-Matériels de transport	20%
-Matériel informatiques	33.33%
-Equipements de bureau	10%
-Agencements et aménagements	10%

Les immobilisations de valeur inférieure à 200 dinars sont amorties le premier exercice de l'acquisition selon la méthode d'amortissement massive.

2.4. Immobilisations financières

La société "ENNAKL AUTOMOBILES" classe ses actifs financiers immobilisés dans l'une des catégories suivantes : les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente. La classification des actifs financiers dépend des intentions de la direction quant aux objectifs de leur acquisition. La direction décide de la présentation des actifs financiers dès la prise en compte initiale.

(a) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés parmi l'une des autres catégories d'actifs financiers.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont subséquentement évalués à la juste valeur. Les gains et pertes provenant des variations de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont directement pris en compte dans les capitaux propres.

La juste valeur des actifs disponibles à la vente cotés sur un marché actif est égale au cours de la séance de la date de clôture.

Les dividendes provenant d'actifs financiers disponibles à la vente sont pris en compte au résultat de l'exercice au cours duquel le droit aux dividendes est acquis.

Même s'il n'a pas été décomptabilisé, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation de l'actif financier disponible à la vente, la perte cumulée qui a été directement comptabilisée en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Le montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat doit être égal à la différence entre la valeur comptable (coût d'acquisition net de tout remboursement en capital ou amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne peuvent pas être reprises en résultat.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la société a l'intention de céder immédiatement ou dans un avenir proche, de ceux que l'entité désigne, lors de leur prise en compte initiale, comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ou comme disponibles à la vente et de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit.

Les prêts et créances sont évalués, lors de leur prise en compte initiale, à la juste valeur augmentée des coûts de transaction occasionnés par l'opération d'acquisition.

Les prêts et créances sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

S'il existe des indications objectives de perte de valeur des prêts et créances, le montant de la perte est comptabilisé au résultat de l'exercice. La perte est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

2.6. Clients et comptes rattachés

Etant des prêts et créances, les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisé à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré (CMP).

2.8. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.9. L'impôt courants et différés

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts courants et différés.

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 30% jusqu'à 31/12/2009.

Cependant, et suite à l'admission des actions de la société « ENNAKL AUTOMOBILIES », la société a bénéficié d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 20 % (au lieu de 30 %) pour une durée de cinq ans à compter de la date de leur entrée en bourse en vertu de la loi n°2010-29 du 7 Juin 2010.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de l'impôt rattaché à l'exercice. A cet effet, l'impôt différé actif ou passif est comptabilisé respectivement pour toute différence temporelle déductible ou imposable au niveau du bilan.

2.10. Comptabilisation des revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules, camions et des chariots élévateurs sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété à savoir la transmission du bordereau de remise de la carte grise à l'ATTT pour les voitures de marque VW, AUDI et PORSCHE.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles totalisent au 31/12/2012 une valeur nette comptable s'élevant à 28 048 dinars contre 63 872 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Immobilisations incorporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute des immobilisations incorporelles	912 381	891 189
Logiciels informatiques	912 381	891 189
Dépréciations	884 334	827 317
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	28 048	63 872

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2012 une valeur nette comptable s'élevant à 26 583 806 dinars contre 24 248 885 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Immobilisations corporelles		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute des immobilisations corporelles	38 382 448	34 603 369
Terrains	7 303 882	7 303 882
Constructions	14 998 797	6 094 771
Installation technique	297 490	297 490
A A I Technique	401 966	401 966
A A I Générale	5 749 450	3 184 812
Matériels de transport	3 494 860	2 991 983
Equipements de bureau	1 301 426	815 876
Matériels informatique	1 568 662	1 390 363
Matériels et outillages	3 030 688	1 942 920
Immobilisations en cours	209 190	10 175 890
Avances et commandes sur immobilisations	26 039	3 418
Dépréciations	11 798 642	10 354 484
Dépréciation des constructions	4 546 993	4 001 692
Dépréciation des installations techniques	53 522	38 550
Dépréciation A A I technique	399 782	398 639
Dépréciation A A I Générale	1 933 227	1 690 369
Dépréciation des matériels de transport	1 471 772	1 138 511
Dépréciation des équipements de bureau	599 136	548 242
Dépréciation des matériels informatiques	1 312 732	1 176 472
Dépréciation des matériels et outillages	1 481 479	1 362 009
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	26 583 806	24 248 885

3.3. Actifs financiers immobilisés

Les actifs financiers immobilisés s'élèvent au 31/12/2012 en valeur nette à 32 030 975 dinars contre 33 172 948 dinars au 31/12/2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Actifs financiers immobilisés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	33 230 618	35 672 948
Actifs financiers disponibles à la vente	1 32 573 726	35 310 707
Dépôts et cautionnements	182 488	354
Prêts au personnel sur fonds social	425 150	262 339
Prêts au personnel fonds propres	49 253	99 548
Dépréciations	1 199 642	2 500 000
Valeur nette comptable	32 030 975	33 172 948

1 Actifs financiers disponibles à la vente		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
CAR GROS	8 367 585	7 411 006
A.T.L	8 774 170	9 956 142
ATTIJARI BANK	11 931 970	14 443 557
SDA ZITOUNA (*)	3 500 000	3 500 000
Total	32 573 726	35 310 707

*La société ENNAKL Automobiles a constaté au 31/12/2012 une reprise sur la provision pour dépréciation des titres de participation SDA ZITOUNA I pour un montant de 1 300 358 dinars suite à un accord de vente ferme signé le 2 janvier 2013 pour une valeur de 2 300 200 dinars soit à raison de 6,572 dinars par action.

3.4. Impôt différé

L'analyse des impôts différés actif et passif ainsi que leur évolution entre le 31/12/2012 et le 31/12/2011 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Impôt différé - Actif		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Provision pour dépréciation des titres de participation	500 000	500 000
Provision pour dépréciation des créances clients	5 631	5 630
Provision sur autres actifs courants	16 584	16 584
Provision pour risques et charges	56 018	-
Provisions pour départ à la retraite	28 712	28 712
Pertes et gains de change latents	112 377	19 936
Charges à répartir et frais préliminaires	-	66 114
Total	719 323	636 977

Impôt différé - Passif		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Impôt différé sur réévaluation des titres disponibles à la vente	1 273 537	1 082 221
Reprise sur dépréciation des titres de participation	260 072	-
Reprise sur actif financier	337	-
Total	1 533 945	1 082 221

3.5. Stocks

Les stocks se composent essentiellement de stocks de véhicules neufs et totalisent au 31/12/2012 une valeur nette comptable de 33 713 122 dinars contre 26 527 208 dinars au 31/12/2011 :

Stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	35 115 520	26 527 208
Stock véhicules neufs	31 478 545	18 812 024
VW/VWU/AUDI	23 873 912	11 969 395
PORSCHE	4 044 501	3 083 244
SEAT	2 180 851	3 759 385
MAN(BUS)	1 379 281	-
Stock encours de dédouanement	133 795	5 775 867
VW/VWU/AUDI	133 795	5 775 867
Stock des travaux en cours	3 397 337	1 881 100
Stock carburants et lubrifiants	105 843	58 218
Dépréciations	(1 402 397)	-
Valeur nette comptable	33 713 122	26 527 208

3.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés totalisent au 31/12/2012 une valeur nette comptable s'élevant à 9 367 446 dinars contre 9 433 682 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Clients et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	10 859 823	10 970 849
Clients étatiques	4 265 162	3 823 607
Clients leasing	2 736 143	2 121 461
Clients constructeurs	842 615	1 449 343
Clients groupe	174 824	271 230
Clients sociétés et particuliers	90 055	
Divers clients	223 056	309 097
Effets à recevoir	1 357 530	1 917 689
Clients douteux et impayés	1 170 438	1 078 421
Dépréciations	1 492 377	1 537 167
Valeur Nette comptable	9 367 446	9 433 682

Remarque : La politique de provisionnement des créances douteuses de la société ENNAKI Automobiles est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieur ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice sont totalement provisionnées.

3.7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2012 en valeur nette à 14 222 272 dinars contre 9 327 463 dinars au 31/12/2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Autres actifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Valeur brute	14 391 467	9 498 342
Avances et prêts au personnel	481 005	501 323
Acomptes provisionnels	3 131 946	5 625 741
Autres impôts et taxes	3 603 705	286 146
Débours douanes		152 384
Débours sur marché	2 447	2 447
Autres comptes debiteurs	4 517 141	323 451
Fournisseurs avances et acomptes	442 247	625 788
Charges constatées d'avance	368 452	11 988
Produits à recevoir	1 844 524	1 969 073
Dépréciations	169 195	170 879
Valeur comptable nette	14 222 272	9 327 463

3.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2012 à 64 932 631 dinars contre 73 469 752 dinars au 31/12/2011. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Placements SICAV	54 230 954	59 331 709
Effets à l'encaissement	5 368 186	853 882
Chèques à l'encaissement	30 618	470
ETTIJARI BANK	70 952	714 180
BFT	1 556 204	1 012 213
BH	64 723	20 001
STB	123 691	326 434
BT	113 034	88 837
BT DEVISE	398 493	828 325
BNA	208 521	4 178 173
UBCI	915 416	653 298
ATB	153 397	96 552
ATB DEVISE	281 073	259 250
BIAT {1}	861 900	728 239
AMEN BANK	-	24 441
AMEN BANK ENNASR	26 311	15 183
AMEN BANK CHARGUIA	461 960	-
BANQUE ZITOUNA	-	4 125 874
BANQUE ZITOUNA DEVISE	24 317	207 205
BTK	32 394	-
CCP	38	38
Caisse	10 450	5 450
Total	64 932 631	73 469 752

3.9. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 79 611 094 dinars contre 81 138 050 dinars au 31/12/2011.

Remarque : Un état des variations des capitaux propres au 31/12/2012 est présenté en annexe à ces états financiers.

3.10. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 845 207 dinars contre 2 469 492 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Autres passifs non courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Provision pour départ à la retraite	142 670	143 561
Provisions pour risques et charges (*)	1 698 537	2 321 931
Dépôts et cautionnements	4 000	4 000
Total	845 207	2 469 492

1

Provisions pour risques et charges		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Provision pour risque d'exploitation	383 774	2 321 931
Provision	314 763	-
Total	698 537	2 321 931

3.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 89 605 473 dinars contre 80 978 360 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Fournisseurs locaux	2 416 531	1 258 022
Fournisseurs réseau	440 026	366 136
Fournisseurs d'immobilisations	316 229	709 202
Fournisseurs groupe	1 705 700	2 593 405
Fournisseurs étrangers	82 239 659	67 692 582
Fournisseurs étatiques	1 018	-
Fournisseurs effets à payer	1 110 152	1 375 501
Fournisseurs retenue de garantie	1 242 363	1 207 646
Fournisseurs factures non parvenues	133 795	5 775 867
Total	89 605 473	80 978 360

3.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 9 621 315 dinars contre 10 752 727 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Autres passifs courants		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Personnel et comptes rattachés	5 265	525 951
Clients avances et acomptes sur commandes	3 443 902	2 767 761
Etat et collectivités publiques	2 312 679	4 755 267
Provision pour congés payés	828 461	791 737
Débours cartes grises	171 198	112 905
Débours DD	104 474	-
Actionnaires dividendes à payer	-	633
Compte bloqué	-	456 773
CNSS	704 860	618 985
Assurance groupe	263 289	351 041
Charges à payer	803 752	323 639
Produits constatés d'avances	244 592	21 048
Créditeurs divers	738 843	26 988
Total	9 621 315	10 752 727

3.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 380 588 dinars contre 459 937 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
BIAT TUNISAIR IMMAT VW	311 375	459 937
AMEN BANK	540	-
BANQUE ZITOUNA	68 674	-
Total	380 588	459 937

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 248 165 973 dinars contre 262 672 945 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Revenus		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Ventes véhicules neufs	225 623 387	243 653 454
Ventes véhicules neufs en hors taxe	8 785 716	7 025 440
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	9 208 771	8 018 162
Ventes travaux atelier	2 098 460	2 115 945
Ventes garanties pièces de rechange	3 007 106	2 442 986
Ventes garanties mains d'œuvres	71 274	70 950
Ventes carburants	3 653	3 052
Ventes travaux extérieurs véhicules neufs	50 814	49 227
Ventes accessoires véhicules neufs	15 153	89 454
Total chiffre d'affaires	248 864 335	263 468 670
Remises accordées sur ventes véhicules neufs	177 743	428 956
Remises accordées sur ventes pièces de rechanges	520 619	366 769
Total remises	698 362	795 725
Total revenus	248 165 973	262 672 945

4.2. Coût des ventes

Le coût des ventes s'élève au 31/12/2012 à un montant de 220 506 413 dinars contre 228 506 287 dinars au 31/12/2011.

Le détail de cette rubrique est ci-dessous présenté :

Achats de marchandises		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Achats de Véhicules neufs	168 631 678	142 565 131
Achats de pièces de rechange	13 244 965	10 053 446
Achats des accessoires	17 103	59 689
Achats équipements VN	202 987	71 005
Frais de transit	106 116	65 123
Droits de douane	39 428 721	27 859 822
Assurance maritime	217 268	220 440
Fret maritime	3 957 129	3 617 349
Frais de gardiennage (STAM)	285 321	296 616
Frais de magasinage	289 796	305 018
Frais d'acheminement	-	202
Achats de lubrifiants	207 124	737 492
Achats carburants	552 862	486 984
Travaux extérieurs	94 473	156 393
Achats atelier	181 533	179 458
Frais bancaires d'ouverture d'accréditif	518 518	425 286
Provision sur stock de véhicules neufs	858 243	-
Provision sur stock OR encours	300 889	-
Reprise sur stock véhicules neufs	-	-350 794
Total achats de marchandises	229 094 725	186 748 660

Variation des stocks		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Stock des travaux encours	1 650 032	1 331 637
Stock Initial	1 881 100	549 463
Stock Final	3 531 131	1 881 100
Stock de véhicules	6 890 654	(42 888 488)
Stock Initial	24 587 891	67 476 378
Stock Final	31 478 545	24 587 891
Stock pièces de rechange	-	(118 113)
Stock Initial	-	118 113
Stock Final	-	-
Stock lubrifiants	12 580	-80 531
Stock Initial	42 553	123 084
Stock Final	55 133	42 553
Stock carburants	35 045	(2 132)
Stock Initial	15 665	17 797
Stock Final	50 710	15 665
Total variation des stocks	(8 588 311)	41 757 627

4.3. Frais de distribution

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 5 338 001 dinars contre 4 580 579 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Frais de distribution		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Frais de personnel des commerciaux	1 596 922	1 429 653
Commissions sur vente personnel	177 448	171 586
Commissions sous concessionnaires	884 743	875 549
Bonus sous concessionnaires	347 525	319 100
Frais marketing	1 082 687	1 018 469
Abonnements constructeurs	174 166	72 574
Autres frais sur vente	1 074 511	693 646
Total	5 338 001	4 580 579

1 Autres frais sur vente		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Remboursement 1ère inspection véhicules neufs	364 876	316 177
Gratuités accessoires relatives à des opérations commerciales	272 516	124 871
Frais des plaques d'immatriculation	126 036	83 277
Frais de lavage des véhicules neufs à la livraison	79 950	54 000
Frais de transit sur vente	165 769	86 613
Frais d'homologation et de visite technique	316	12 809
Divers	65 049	15 899
Total	1 074 511	693 646

4.4. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31/12/2012 un montant de 2 508 702 dinars contre 1 740 799 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Autres produits d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Ristournes sur chiffre d'affaires constructeurs	376 398	164 856
Quote-part dans les charges communes	226 201	156 873
Participation marketing constructeurs	53 449	200 260
Commissions sur vente en hors taxe	-	18 265
Ristourne sur chiffre d'affaires local	-	65 536
Inscription 4CV	17 130	24 815
Frais de gestion et autres ventes	66 612	55 188
Ristournes TFP	86 963	75 032
Jeton de presence	15 000	15 000
Location	212 358	133 674
Transfert de charge	1 454 590	831 301
Total	2 508 702	1 740 799

1 Transfert de charge		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2011	Décembre 2010
Remboursement garanties au profit des agents ENNAKL	617 578	452 106
Prise en charge par le constructeur des locations des bus	523 478	215 967
Divers	313 534	163 227
Total	1 454 590	831 300

4.5. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 3 709 698 dinars contre 1 296 097 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Dons et subventions	23 800	11 818
Remboursement garanties sous concessionnaires	473 533	328 812
Réceptions cadeaux et restaurations	143 075	28 514
Documents et abonnements locaux	14 408	12 891
Frais séminaires	68 940	40 884
Location voitures/bus (SAV)	2 962 265	869 515
Divers charges	23 677	3 663
Total	3 709 698	1 296 097

4.6. Frais d'administration

Les frais d'administration s'élèvent au 31/12/2012 à un montant de 14 938 381 dinars contre 13 090 829 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Frais d'administration		
<i>En dinar Tunisien</i>		
	Décembre 2012	Décembre 2011
Entretien et réparation	467 468	325 543
Gardiennage	754 233	601 581
Personnel intérimaire et sous-traitance générale	181 236	237 410
Honoraires	635 431	406 857
Energie	234 271	201 061
Communication et Internet	239 940	226 941
Charge de personnel (autre que la charge salariale des commerciaux)	1 8 257 404	7 396 380
Assurance	166 269	279 887
Impôts et taxes	2 887 079	367 466
Transport de marchandises	162 190	193 547
Frais de déplacement	632 626	331 800
Location	131 323	129 860
Dotations aux amortissements et résorptions	1 712 029	1 505 525
Dotations aux provisions	3 562 108	1 419 178
Reprises sur provisions	(85 225)	(532 208)
Total	14 938 381	13 090 829

1

L'augmentation de la masse est justifiée par :

- Une augmentation salariale accordée au profit d'un certain nombre du personnel dans le cadre d'une action d'alignement des salaires afin de préserver le climat social en vue d'une meilleure équité.
- Les promotions de grade en application des statuts de la société pour un certain nombre d'employés.
- L'intégration de certain nombre du personnel intérimaire.

2

Il s'agit essentiellement du montant de la TCL de l'année 2012, après suppression de la limite maximale de cette taxe par l'article 50 de la loi n°2012-1 du 16 mai 2012, portant loi de finance complémentaire pour l'année 2012.

3 Dotations aux provisions

Dotations aux provisions		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Provison pour dépréciation des comptes clients	38 751	-
Provision pour risques et charges	523 357	1 336 258
Provision sur les encours des prêts au personnel inactif	-	82 920
Total	562 108	1 419 178

4.7. Charges financiers nettes

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 75 361 dinars contre 212 994 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Charges financières nettes		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Autres frais et commissions bancaires	63 042	47 908
Pertes de change	11 911	15 272
Autres charges financières	408	150 559
Gains de change	-	(746)
Total	75 361	212 994

4.8. Produits des placements

Les produits des placements totalisent au 31/12/2012 un montant de 6 812 118 dinars contre solde de 4 075 871 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Produits des placements		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Produits sur placement	1 546 794	341 295
Produits sur placement SICAV	835 667	485 960
Dividendes reçus	2 978 495	2 123 421
Intérêts créditeurs et autres produits financiers	150 802	125 195
Reprise sur provision pour dépréciation des titres SDA ZITOUNA I (*)	1 300 358	1 000 000
Total	6 812 118	4 075 871

{*} Une reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation SDA ZITOUNA I pour un montant de 1 300 358 dinars a été constatée au 31/12/2012.

4.9. Autres gains ordinaires

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à un montant de 623 630 dinars contre 570 125 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Autres gains ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Produits non récurrents	406 772	400 001
Différences de règlement et débours	58 601	20 724
Profits sur cessions d'immobilisations	158 257	149 399
Total	623 630	570 125

4.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires totalisent au 31/12/2012 un montant de 184 845 dinars contre 1 573 522 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Autres pertes ordinaires		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Autres pertes	-	1 452 033
Pertes sur créances irrécouvrables	38 892	38 035
Différences de règlement et débours	57 451	13 454
Pénalités de retard	88 502	69 999
Total	184 845	1 573 522

4.11. Impôt sur les sociétés

Cette rubrique totalise au 31/12/2012 un montant de 2 025 141 dinars contre 3 990 067 dinars au 31/12/2011 se détaillant comme suit :

Impôt sur les sociétés		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Charge d'impôt exigible	1 868 013	3 509 820
Charge d'impôt différée	157 128	480 246
Total	2 025 141	3 990 067

4.12. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Résultat par action		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Résultat net	11 332 582	15 809 366
Résultat net attribuables aux actions ordinaires	11 332 582	15 809 366
Nombre moyen d'actions ordinaire en circulation	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	0,378	0,527

Le résultat par action correspond au résultat de base par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période

4.13 Les engagements hors bilan

Les autres engagements bancaires se détaillent comme suit :

Engagements hors bilan		
<i>En dinar Tunisien</i>	Décembre 2012	Décembre 2011
Cautions pour admission temporaire	-	87 370
Cautions définitives	1 657 547	1 877 398
Cautions de retenue de garantie	661 942	613 272
Cautions provisoires	22 330	1 248 297
Autres cautions bancaires	1 085 000	1 385 000
Total	3 426 820	5 211 338

Les engagements par signature se détaillent comme suit :

- Lettre de crédit simple : 7 030 273 Euro
- Lettre de crédit STAND BY: 61 500 000 Euro

Tunis, 05 Avril 2013

**A l'attention des actionnaires de la société
«ENNAKL »**

**RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers établis conformément au référentiel IFRS

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la société « ENNAKL », arrêtés au 31 Décembre 2012 comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des variations des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers

L'ensemble des informations présentées dans les états financiers relève de l'unique responsabilité des dirigeants de la société citée en référence. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des sujets décrits ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que la les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'établissement des états financiers par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées dans ce contexte, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les documents que nous avons visés au 31 décembre 2012, dont le bilan présente un total de 181,597 millions de dinars tunisiens ainsi que des capitaux propres de 79,611 millions de dinars tunisiens, le compte de résultat un bénéfice net de 11,333 millions de dinars tunisiens, et dont l'état des flux de trésorerie présente une variation négative de la trésorerie de 8,458 millions de dinars tunisiens ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel IFRS.

FMBZ KPMG***Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI*****Managing Partner*****BAC******Kaïs FEKIH*****Managing Partner**

ETATS FINANCIERS**TUNISIE FACTORING**

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

La société TUNISIE FACTORING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mustapha Medhioub.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2012

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Décembre 2012	Décembre 2011		Notes	Décembre 2012	Décembre 2011
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		3 496 122	3 024 785	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(1 515 521)	(1 305 922)	Réserves légales		1 000 000	924 495
	3	<u>1 980 601</u>	<u>1 718 863</u>	Résultats reportés		4 040 929	3 397 992
Immobilisations corporelles		1 235 701	946 443	Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282
Moins : amortissements		(797 326)	(637 449)				
	4	<u>438 375</u>	<u>308 995</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>16 153 211</u>	<u>15 434 769</u>
Immobilisations financières	5	1 068 466	1 110 730	Résultat de l'exercice		1 484 156	1 348 442
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>3 487 441</u>	<u>3 138 587</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	9	<u>17 637 367</u>	<u>16 783 211</u>
ACTIFS COURANTS				PASSIFS			
Acheteurs factorés	6	115 214 380	100 249 599	PASSIFS NON COURANTS			
Moins : provisions		(3 231 722)	(2 709 598)	Emprunts	10	2 500 000	4 500 000
		<u>111 982 658</u>	<u>97 540 001</u>	Provisions	11	1 032 550	850 205
Autres actifs courants	7	306 200	465 305	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>3 532 550</u>	<u>5 350 205</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	8	61	4 301	PASSIFS COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>112 288 919</u>	<u>98 009 607</u>	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	6	36 534 200	29 211 909
				Autres passifs courants	12	3 811 552	3 022 952
				Concours bancaires et autres passifs financiers	13	54 260 692	46 779 917
TOTAL DES ACTIFS		<u>115 776 361</u>	<u>101 148 194</u>	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>94 606 444</u>	<u>79 014 778</u>
				TOTAL DES PASSIFS		<u>98 138 994</u>	<u>84 364 983</u>
				TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>115 776 361</u>	<u>101 148 194</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31-12-2012
(Montants exprimés en dinars)**

	<u>31/12/2012</u>	<u>31-12-2011</u>
1 - Engagements donnés :		
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	2 583 091	7 731 614
Engagements envers les correspondants (contrat Import)	307 350	290 340
Engagements de financements par billets à ordre	2 182 000	-
Engagements d'aval de traites donnés aux adhérents	84 000	389 212
Garanties données au titre des contrats sans recours	15 266 487	10 566 012
Engagements sur titres	840 000	840 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	21 262 928	19 817 178
2 - Engagements reçus :		
Garanties reçues des correspondants étrangers	3 410 153	1 130 561
Garanties reçues de l'assureur crédit	15 266 487	10 566 012
Engagements de financements reçus	55 576 999	46 892 913
Garanties reçues des banques	93 000	93 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	74 346 639	58 682 486

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

ETAT DE RESULTAT PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 Décembre 2012 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
REVENUS			
- Commissions de factoring		4 210 485	3 428 134
- Intérêts de financement		5 709 399	5 200 111
- Autres commissions de factoring		150 569	133 390
TOTAL DES REVENUS	14	10 070 453	8 761 634
- CHARGES FINANCIERES	15	(2 542 126)	(2 330 760)
- COMMISSIONS ENCOURUES	16	(684 129)	(499 958)
- PRODUITS DES PLACEMENTS	17	48 436	276 880
PRODUITS NETS		6 892 634	6 207 796
CHARGES D'EXPLOITATION			
- Charges de personnel	18	2 330 619	1 882 851
- Dotations aux amortissements	19	369 477	217 534
- Dotations nettes aux provisions	20	704 469	1 009 066
- Autres charges d'exploitation	21	1 038 518	898 791
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		4 443 084	4 008 241
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 449 551	2 199 555
- Autres gains ordinaires	22	11 508	11 295
- Autres pertes ordinaires		-	(12 035)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 461 059	2 198 814
- Impôt sur les bénéfices	23	(976 904)	(850 372)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 484 156	1 348 442

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 Décembre 2012 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	315 406 720	274 108 432
Financement des adhérents	24	(311 739 712)	(267 346 064)
Encaissements provenant des crédits à court terme	25	298 487 516	234 996 020
Remboursements des crédits à court terme	25	(288 748 096)	(229 148 047)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	26	(3 966 623)	(3 111 169)
Intérêts payés	27	(2 515 854)	(2 223 910)
Impôts et taxes payés	28	(1 260 794)	(2 274 609)
		5 663 155	5 000 653
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	(799 716)	(849 769)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	30	59 368	1 023 910
		(740 348)	174 141
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	9	(600 000)	(600 000)
Remboursements d'emprunts	10	(2 000 000)	(2 000 000)
		(2 600 000)	(2 600 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement			
Variation de trésorerie			
		2 322 808	2 574 795
Trésorerie au début de l'exercice	8 et 13	(12 113 692)	(14 688 487)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 et 13	(9 790 884)	(12 113 692)

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2012 à dix millions de dinars (10 000 000 dinars) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune, intégralement libérées.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 et 5 ans	20,00% et 33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	3 ans	33,33%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
-A : Actifs courants	0% (*)
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0% (*)
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-3-3 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 5%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-3-4 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2007 à 2011 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel: les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2012. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FS} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2012}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2011}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2007 – 2011 selon la formule suivante :

$$\text{TPM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante

$$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$$

Il est à noter que la direction de Tunisie Factoring n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-4 - Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

2-5 - Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

NOTES EXPLICATIVES

Note 3 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit:

	31-déc-12		31-déc-11	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VNC
Marque	1 000 000	(900 548)	99 452	166 301
Logiciels informatiques	2 493 696	(612 547)	1 881 149	15 015
LOGO	2 426	(2 426)	-	-
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles:	-	-	-	1 537 546
<u>Totaux</u>	3 496 122	(1 515 521)	1 980 601	1 718 863

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
Soldes au 31 décembre 2011	3 024 785	(1 305 922)	1 718 863
Investissements de la période	471 337	-	471 337
Dotation aux amortissements	-	(209 599)	(209 599)
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	3 496 122	(1 515 521)	1 980 601

Note 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

	31-déc-12		31-déc-11	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VNC
A.A.I.	42 858	(18 050)	24 808	28 091
M.M.B.	193 889	(161 626)	32 263	37 956
Matériel informatique	557 009	(412 599)	144 410	151 169
Matériel de transport	430 887	(205 052)	225 835	89 828
Avances sur acquisition d'Immobilisations corporelles	11 059	-	11 059	1 951
<u>Totaux</u>	1 235 701	(797 326)	438 375	308 995

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit:

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
Soldes au 31 décembre 2011	946 443	(637 449)	308 995
Investissements de la période	289 258		289 258
Dotation aux amortissements		(159 878)	(159 878)
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	1 235 701	(797 326)	438 375

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Titres immobilisés	840 000	840 000
Cautionnements Citi Bank	18 714	31 627
Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(26 977)
Prêts au personnel	228 466	266 081
<u>Total</u>	<u>1 068 466</u>	<u>1 110 730</u>

Le portefeuille « titres immobilisés » se détaille au 31 décembre 2012 comme suit :

	<u>Nbre de titres</u>	<u>Montant</u>
PROMOTEL	8 400	840 000
<u>Total des titres immobilisés</u>		<u>840 000</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 6 : Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2012 comme suit :

	31-déc-12	31-déc-11
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	106 261 384	91 640 484
Comptes des acheteurs export	3 697 505	1 625 513
Comptes des acheteurs import	5 255 491	6 983 602
Sous total (A)	115 214 380	100 249 599
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(2 838 658)	(2 575 502)
Provisions collectives sur compte adhérents	(389 464)	(133 000)
Provisions sur compte acheteurs	(3 600)	(1 096)
Montant net	111 982 658	97 540 001
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	485 863	172 519
Fonds de garantie (FDG Domestique)	11 287 812	11 017 674
Compte import	5 255 491	6 983 602
Disponible	19 505 033	11 038 115
Sous total (B)	36 534 200	29 211 909
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	78 680 180	71 037 690

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2012 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Nature Engagement	Classe 2012					Total
	A	B1	B2	B3	B4	
Domestique avec recours	59 928 069	2 182 430	3 513	55 468	2 436 192	64 605 672
Domestique sans recours	10 616 334	441 932	0	0	0	11 058 266
Export	2 037 060	605 158	0	0	374 024	3 016 242
Total Engagements	72 581 463	3 229 520	3 513	55 468	2 810 216	78 680 180
Engagements de financement donnés	2 452 110	130 981	0	0	0	2 583 091
Engagements envers les correspondants (import)	307 350	0	0	0	0	307 350
Engagements sous forme de B.O	2 182 000	0	0	0	0	2 182 000
Total engagements hors bilan	4 941 460	130 981	0	0	0	5 072 441
Total engagements par classe	77 522 923	3 360 501	3 513	55 468	2 810 216	83 752 621
Total des Provisions Affectées			703	27 735	2 810 216	2 838 654
Total Provisions collectives	389 464					389 464
Taux des engagements non performants			3,43%			
Taux de couverture des engagements non performants			98,94%			

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 7 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre 2012 comme suit :

	31-déc-12	31-déc-11
Avances et acomptes au personnel	3 286	-
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	73 953	64 611
État, impôts sur les sociétés à reporter (voir note 23)	-	228 399
Charges constatées d'avance *	115 642	69 986
Produits à recevoir **	28 045	19 016
Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	93 735	91 755
Règlements égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	161 479	161 479
<u>Total</u>	489 616	648 721
Provision pour dépréciation (produits d'indemnisation à recevoir)	(161 479)	(161 479)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(21 937)	(21 937)
<u>Total</u>	306 200	465 305

* Les charges constatées d'avance englobent :

Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme	93 930
Charges d'exploitation	21 712
	115 642

** Les produits à recevoir englobent essentiellement :

Les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export	22 525
Les commissions Import	5 521
	28 045

Note 8 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 31 décembre 2012 comme suit :

	31-déc-12	31-déc-11
Banques	-	3 556
Caisse	61	745
<u>Total</u>	61	4 301

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 9 : Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2012 comme suit :

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserves légales	1 000 000	924 495
Résultats reportés	4 040 929	3 397 992
Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	<u>16 153 211</u>	<u>15 434 769</u>
Résultat de l'exercice (1)	<u>1 484 156</u>	<u>1 348 442</u>
Total des capitaux propres avant affectation	<u>17 637 367</u>	<u>16 783 211</u>
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	1,484	1,348

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se détaille au 31 décembre 2012 comme suit :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit</u>	
	<u>Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	5 697 650	56,98%
STIF	484 090	4,84%
Eurofactor	3 636 340	36,36%
Personnes physiques	181 920	1,82%
<u>Total</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100,00%</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Le tableau de variation des capitaux propres se présente au 31 décembre 2012 comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2010	10 000 000	713 022	2 169 634	1 112 282	2 059 831	16 054 769
Affectation des résultats		211 473	1 228 358		(1 439 831)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social					(20 000)	(20 000)
Résultat de l'exercice					1 348 442	1 348 442
Soldes au 31 décembre 2011	10 000 000	924 495	3 397 992	1 112 282	1 348 442	16 783 211
Affectation des résultats		75 505	642 938		(718 442)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Résultat de l'exercice					1 484 156	1 484 156
Soldes au 31 Décembre 2012	10 000 000	1 000 000	4 040 929	1 112 282	1 484 156	17 637 367

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 10 : Emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Solde en début de période	Remboursements	Fin de période		
						Solde	Échéances à + an	Échéances à - an
Emprunts bancaires								
Amen Bank	10 000 000	TMM +1%	Trimestriellement (2010-2015)	6 500 000	2 000 000	4 500 000	2 500 000	2 000 000
Total emprunts bancaires				6 500 000	2 000 000	4 500 000	2 500 000	2 000 000

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 11: Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2012 comme suit :

	31-déc-12	31-déc-11
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	850 205	715 844
Dotations aux provisions pour risques et charges	182 345	134 361
<u>Provisions pour risques et charges en fin de période</u>	<u>1 032 550</u>	<u>850 205</u>

Note 12 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre 2012 comme suit :

	31-déc-12	31-déc-11
Personnel, provisions pour congés payés	390 073	286 377
Personnel, autres charges à payer	197 759	173 080
Fonds social	231 285	218 474
État, retenues sur salaires	27 611	40 528
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	8 665	4 212
État, impôts sur les sociétés à liquider (voir note 23)	211 203	-
État, TVA à payer	68 251	56 363
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	7 471	9 834
C.N.S.S et CAVIS	115 810	125 728
Autres créditeurs	174 944	132 759
Diverses charges à payer	718 058	792 642
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753
Comptes Adhérents à Régulariser : Ristourne	739 912	408 928
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	829 757	683 274
Total	<u>3 811 552</u>	<u>3 022 952</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2012 comme suit :

	Note	31-déc-12	31-déc-11
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	10	2 000 000	2 000 000
Crédit à court terme UTB	(A)	180 083	170 310
Crédit à court terme BTE	(B)	2 638 932	1 009 285
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	11 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	(D)	3 000 000	-
Billets de trésorerie		25 400 000	20 300 000
Intérêts courus		250 732	182 329
Banques		9 790 945	12 117 993
Total		54 260 692	46 779 917

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 € destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 point, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 €

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de 6 000 000 € destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,750 point.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2012 et plafonnée à 11 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1%.

(D) : C'est une ligne de crédit à court terme destinée à financer les opérations d'affacturage contractées en 2012 pour un plafond de D : 3.000.000 valable jusqu'au 24 septembre 2013 et rémunérée au taux du marché monétaire majoré de 1,1 %.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 14 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2012 se présente ainsi :

		<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Commissions de factoring		4 210 485	3 428 134
Intérêts de financement	(A)	5 709 399	5 200 111
Autres commissions de factoring		150 569	133 390
	<u>Total</u>	<u>10 070 453</u>	<u>8 761 634</u>
Encours de financement			
Au début de l'exercice		71 037 690	68 067 341
A la fin de l'exercice		78 680 180	71 037 690
Moyenne	(B)	74 858 935	69 552 515
Taux moyen annuel	(A) / (B)	7,63%	7,48%

Note 15 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

		<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Intérêts sur emprunts		873 399	840 382
Intérêts sur crédit UTB		44 227	35 185
Intérêts des billets de trésorerie		1 127 427	1 115 702
Intérêts des comptes débiteurs		508 980	340 484
Intérêts des dépôts créditeurs		(4 004)	(1 975)
Pertes de change		2 869	5 932
Gains de change		(10 771)	(4 950)
	<u>Total</u>	<u>2 542 126</u>	<u>2 330 760</u>

Note 16 : Commissions encourues

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

		<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Commissions servies Export		49 678	46 179
Commissions servies domestique (AC)		631 216	445 927
Commissions servies aux apporteurs		3 235	7 853
	<u>Total</u>	<u>684 129</u>	<u>499 958</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 17 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Plus value sur cession des titres immobilisés	-	230 640
Plus value sur titres immobilisés à recevoir	48 436	46 240
<u>Total</u>	<u>48 436</u>	<u>276 880</u>

Note 18 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Salaires et complément de Salaires	1 884 603	1 530 099
Cotisations sociales	241 784	194 891
Autres charges sociales	204 232	157 861
<u>Total</u>	<u>2 330 619</u>	<u>1 882 851</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	209 599	80 427
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	159 878	137 107
<u>Total</u>	<u>369 477</u>	<u>217 534</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 20 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	463 435	828 643
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents (*)	256 464	133 000
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(200 279)	(81 184)
Total (1)	<u>519 620</u>	<u>880 459</u>
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	3 600	1 096
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(1 096)	(6 850)
Total (2)	<u>2 504</u>	<u>(5 754)</u>
Dotations nettes aux provisions pour risques sur la clientèle (1+2)	<u>522 124</u>	<u>874 705</u>
Dotations aux provisions pour risques et charges	182 345	134 361
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	-
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	<u>182 345</u>	<u>134 361</u>
<u>Total général des dotations nettes aux provisions</u>	<u>704 469</u>	<u>1 009 066</u>

(*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Achat de matières et fournitures	99 535	78 754
<u>Total des achats</u>	<u>99 535</u>	<u>78 754</u>
Loyer	116 391	90 233
Entretiens et réparations	25 489	13 379
Études, recherches et divers services extérieurs	143 530	129 960
Services informatiques	83 759	37 765
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>369 168</u>	<u>271 337</u>
Personnel extérieur à l'entreprise	11 851	14 008
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	222 686	246 048
Publicités, publications, relations publiques	30 884	47 948
Transports	16 740	18 154
Déplacements, missions et réceptions	46 456	37 155
Frais postaux et de télécommunications	64 520	61 496
Services bancaires et assimilés	109 497	75 798
Transfert de charges (frais bancaires)	(36 944)	(37 444)
Transfert de charges (frais de justice)	(3 388)	(2 549)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>462 302</u>	<u>460 614</u>
Cotisation IFG	14 963	14 588
Jetons de présence	10 000	10 000
Rémunération des membres du CPAI	6 000	6 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>30 963</u>	<u>30 588</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	50 975	45 191
T.C.L	21 488	18 691
Droits d'enregistrement et de timbres	6 199	2 449
TVA non récupérable	3 679	3 746
Ristournes sur TFP	(5 790)	(12 578)
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>76 551</u>	<u>57 499</u>
<u>Total général</u>	<u>1 038 518</u>	<u>898 791</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 22: Autres gains ordinaires

Les autres gains se présentent comme suit :

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Intérêts / Prêts aux Personnels	11 508	11 295
Total	11 508	11 295

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 23 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal se présente comme suit au titre de l'exercice 2012 :

	31-déc-12	31-déc-11
Bénéfice comptable	2 461 059	2 198 814
I. A réintégrer		
Provisions pour congés payés	103 696	61 048
Dotations aux provisions	905 844	1 097 100
Provisions fiscales 2007 affaires en cours	-	213 320
Provisions fiscales 2008 affaires en cours	6 381	-
Diverses charges non déductibles	180	180
Jetons de présence et rémunération du CPAI	16 000	16 000
Affectation au fonds social	21 973	19 231
Amortissement Véhicule > 9CV	5 898	-
Total réintégrations =	1 059 972	1 406 879
II. A déduire		
Provisions fiscales 2007 affaires en cours	-	(213 320)
Provisions fiscales 2008 affaires en cours	(6 381)	-
Total déductions =	(6 381)	(213 320)
Bénéfice fiscal avant provisions =	3 514 651	3 392 373
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(463 435)	(828 643)
Dotations aux provisions collectives sur comptes Adhérents	(256 464)	(133 000)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(3 600)	(1 096)
Bénéfice fiscal =	2 791 153	2 429 634
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	976 904	850 372
A imputer		
Acomptes provisionnels payés	(765 334)	(1 078 635)
Retenues sur placements	(366)	(136)
Impôt à payer (à reporter) =	211 203	(228 399)

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 24 : Encaissements reçus des acheteurs factorés

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	71 037 690	68 067 341
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(78 680 180)	(71 037 690)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(710 251)	(413 120)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	848 471	710 251
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(408 928)	(393 388)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	739 912	408 928
Financement des adhérents (TND + €)	311 739 712	267 346 064
Produits à recevoir en début de période	19 016	20 628
Produits à recevoir en fin de période	(28 045)	(19 016)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	10 070 453	8 761 634
Récupération frais bancaires	36 944	37 444
Récupération frais de justice	3 388	2 549
TVA collectée	738 537	616 808
Encaissements reçus des acheteurs	<u>315 406 720</u>	<u>274 108 432</u>

Note 25 : Flux liés aux financements

	<u>Début de période</u>	<u>Au 31 Décembre 2012</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
Crédit à court terme UTB	170 310	9 773	-	180 083
Crédit à court terme BTE	1 009 285	22 977 743	21 348 096	2 638 931
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	44 000 000	44 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	-	3 000 000	-	3 000 000
BT (Hors Groupe)	7 800 000	38 600 000	44 500 000	1 900 000
BT (Groupe)	12 500 000	189 900 000	178 900 000	23 500 000
Total	<u>32 479 595</u>	<u>298 487 516</u>	<u>288 748 096</u>	<u>42 219 014</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 26 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Avances et acomptes au personnel en début de période	-	(500)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	3 286	-
Prêts au personnel en début de période	(330 692)	(238 825)
Prêts au personnel en fin de période	302 418	330 692
Compte d'attente en début de période	(174 955)	(177 603)
Compte d'attente en fin de période	174 955	174 955
Charges constatées d'avance en début de période	(18 187)	(14 371)
Charges constatées d'avance en fin de période	21 712	18 187
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	286 377	225 329
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	(390 073)	(286 377)
Personnel, BONUS à payer en début de période	173 080	271 194
Personnel, BONUS à payer en fin de période	(197 759)	(173 080)
Fonds social en début de période	218 474	217 113
Fonds social en fin de période	(231 285)	(218 474)
Alimentation du fonds social	30 000	20 000
État, retenues sur salaires en début de période	40 528	15 959
État, retenues sur salaires en fin de période	(27 611)	(40 528)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	4 212	15 172
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(8 665)	(4 212)
C.N.S.S en début de période	125 728	63 088
C.N.S.S en fin de période	(115 810)	(125 728)
Autres comptes créditeurs en début de période	132 759	116 909
Autres comptes créditeurs en fin de période	(174 944)	(132 759)
Diverses Charges à payer en début de période	792 642	542 107
Diverses Charges à payer en fin de période	(718 058)	(792 642)
TVA, payées sur biens et services	48 741	53 308
Charges de personnel	2 330 619	1 882 851
Autres charges d'exploitation	1 038 518	898 791
Commissions encourues	684 129	499 958
Récupération frais bancaires	36 944	37 444
Récupération frais de justice	3 388	2 549
Impôts et taxes	(78 662)	(66 331)
TVA non déductible	(3 679)	(3 746)
Autres gains	(11 508)	(11 295)
Autres pertes	-	12 035
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	<u>3 966 623</u>	<u>3 111 169</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Note 27 : Intérêts payés

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	182 329	147 688
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(250 732)	(182 329)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(51 799)	(124 010)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	93 930	51 799
Charges financières	2 542 126	2 330 760
Intérêts payés	<u>2 515 854</u>	<u>2 223 910</u>

Note 28 : Impôts et taxes payés

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	(228 399)	-
État, impôts sur les sociétés à reporter fin de période	-	228 399
État, impôts sur les sociétés à liquider début de période	-	592 080
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	(211 203)	-
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	9 834	5 685
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(7 471)	(9 834)
TVA à payer en début de période	56 363	53 203
TVA à payer en fin de période	(68 251)	(56 363)
TVA non déductible	3 679	3 746
TVA payées	650 676	540 991
Impôts et taxes	78 662	66 331
Impôts sur les bénéfiques	976 904	850 372
Impôts payés	<u>1 260 794</u>	<u>2 274 609</u>

Note 29: Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	471 337	748 404
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	289 258	78 857
TVA sur Investissements	39 120	22 509
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>799 716</u>	<u>849 769</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012**Note 30 : Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières**

	<u>31-déc-12</u>	<u>31-déc-11</u>
Titres immobilisés libérés début période	840 000	840 000
Titres immobilisés libérés fin période	(840 000)	(840 000)
Dépôts et cautionnements versés début période	31 627	56 096
Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(31 627)
Produits / Placement à recevoir en début de période	91 755	45 515
Produits / Placement à recevoir en fin de période	(93 735)	(91 755)
Titres de participation début de période	-	768 800
Titres de participation fin de période	-	-
Produits de participation (portage)	48 436	276 880
Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières	<u>59 368</u>	<u>1 023 910</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012**Note 31 : Opérations avec les parties liées****Tunisie Leasing (TL)***Cautions reçues*

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31 décembre 2012 à 11.000.000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11.000.000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

Contrat de location du siège

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 173.168 DT au titre de l'exercice 2012.

EUROFACTOR*Opérations de factoring*

Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2012 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 48.544 DT.
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 15.754 DT.

Convention de partenariat

TF a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12.000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2012 s'élève à 26.773 DT.

TUNISIE VALEURS (TV)*Convention de gestion de la Société STIF*

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2012 au titre de l'exercice 2011, s'élève à 4.689 DT.

Tunisie SICAV

Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2012 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2012 s'élève à 875.513 DT. L'encours des billets de trésorerie s'élève à 22.000.000 DT au 31 décembre 2012.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2012 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2012 s'élève à 19.274 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 1.500.000 DT au 31 décembre 2012.

Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	Président Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du Conseil d'Administration et du Comité permanent d'audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	186 552	39 552	201 152	39 552	-	-
Charges sociales	-	-	42 129	9 592	-	-
Provisions pour congés payés	13 462	78 661	12 063	88 478	-	-
Avantages en nature	40 091	-	36 323	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	16 000	16 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	2 536	-	-	-
Total	240 105	118 213	294 203	137 622	16 000	16 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs et aux membres du comité permanent d'audit interne.

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

Note 34 : Evènements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 27/02/2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

***RAPPORT GENERAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES***



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la société Tunisie Factoring pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 115.776.361 dinars et un bénéfice net de 1.484.156 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Tunisie Factoring, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession applicable en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 29 Mars 2013

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-mail administration@finor.com.tn

Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2012

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

(1) TF a réalisé en 2012 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2012 s'élève à 19.274 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2012 à 1.500.000 DT.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 :

(2) TF a créé au cours de l'exercice 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399.940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2012 au titre de l'exercice 2011, s'élève à 4.689 DT.

(3) TF a conclu avec EUROFACTOR, qui détient 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance

technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12.000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2012 s'élève à 26.773 DT.

- (4) TF a réalisé en 2012 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR. Le détail de ses opérations se présente comme suit :
- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 48.544 DT ;
 - les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 15.754 DT.
- (5) Tunisie Leasing (TL), qui détient 56,98% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. Au 31 décembre 2012, l'encours des cautions reçues s'élève à 11.000.000 DT.

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

- (6) TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 173.168 DT au titre de l'exercice 2012.
- (7) TF a réalisé en 2012 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2012 s'élève à 875.513 DT.
L'encours des billets de trésorerie est de 22.000.000 DT au 31 décembre 2012.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- (1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération en date du 05 décembre 2005. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité de rémunération et d'un bonus déterminé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 1999. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks options et d'une assurance groupe maladie;
 - La rémunération et les avantages accordés aux deux Directeurs Généraux Adjoints sont fixés par décision du comité de rémunération de février 2011. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité et d'un bonus déterminé par les comités de rémunération de décembre 2004 et de février 2011. Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks
-

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2012

options, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance;

- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Permanent d'audit sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

(2) Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	Président Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du Conseil d'Administration et du Comité permanent d'audit	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	186 552	39 552	201 152	39 552	-	-
Charges sociales	-	-	42 129	9 592	-	-
Provisions pour congés payés	13 462	78 661	12 063	88 478	-	-
Avantages en nature	40 091	-	36 323	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	16 000	16 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	2 536	-	-	-
Total	240 105	118 213	294 203	137 622	16 000	16 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs et aux membres du comité permanent d'audit interne.

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 Mars 2013

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

FINOR

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mustapha MEDHIOUB

FCP AFEK CEA SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers au 31 Décembre 2012

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP AFEK CEA » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2012, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois du Fonds Commun de Placement « FCP AFEK CEA » dans les actions cotées et les BTA ont atteint, au 31 décembre 2012, 90,08% de son actif net à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport au plafond de 80% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP AFEK CEA » dans les placements constitués par les actions BIAT et SIAME ont atteint respectivement, au 31 décembre 2012, 10,019% et 10,214% de son actif net à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors des observations citées au niveau des paragraphes précédents, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP AFEK CEA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 26 Mars 2013

Le commissaire aux comptes

Adnène ZGHIDI

BILAN FCP AFEK CEA

Arrêté au 31-12-2012

(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Portefeuille titres	3.1	655 399,297	438 709,115
Actions cotées, valeurs assimilées et droits rattachés		508 346,098	411 530,400
Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
Emprunts d'Etat et valeurs assimilées		147 053,199	27 178,715
Autres valeurs (OPC)		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	77 796,860	154 747,607
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		77 796,860	154 747,607
Créances d'exploitation	3.5	294,956	209,469
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		733 491,113	593 666,191
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	4 001,763	2 078,050
Autres créditeurs divers	3.7	1 914,990	44,295
TOTAL PASSIF		5 916,753	2 122,345
<u>ACTIF NET</u>		727 574,360	591 543,846
Capital	3.8	738 233,971	595 870,495
Sommes distribuables	3.12	-10 659,611	-4 326,649
Résultat d'exploitation de la période		-4 272,380	-2 490,084
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		-262,312	-1 836,565
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-6 124,919	0,000
<u>ACTIF NET</u>		727 574,360	591 543,846
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		733 491,113	593 666,191

ETAT DE RESULTAT DE FCP AFEK CEA

Exercice clos le 31 décembre 2012

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille titres	3.2	12 730,201	538,913
Dividendes Actions cotées		8 404,600	385,750
Dividendes OPCVM		0,000	0,000
Revenus des obligations		0,000	0,000
Revenus des emprunts d'Etat		4 325,601	153,163
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	3 312,141	54,622
Revenus des Bons de Trésor		0,000	0,000
Revenus des Billets de Trésorerie		0,000	0,000
Revenus des Certificat de dépôt		0,000	0,000
Revenus des Dépôts à Terme		0,000	13,150
Revenus des comptes à vue		3 312,141	41,472
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 042,342	593,535
Charges de gestion des placements	3.9	15 971,898	2 943,447
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		70,444	-2 349,912
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	4 342,824	140,172
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-4 272,380	-2 490,084
Régularisation du résultat d'exploitation	3.12	-262,312	-1 836,565
Report à nouveau		-6 124,919	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-10 659,611	-4 326,649
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		262,312	1 836,565
Report à nouveau (annulation)		6 124,919	0,000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres		-92 026,955	-3 013,512
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-10 763,408	5 185,972
Frais de négociation		-1 328,881	-646,055
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-108 391,624	-963,679

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP AFEK CEA

Exercice clos le 31 décembre 2012

(Unité : en DT)

	31/12/2012	31/12/2011
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-108 391,624	-963,679
a - Résultat d'exploitation	-4 272,380	-2 490,084
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-92 026,955	-3 013,512
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-10 763,408	5 185,972
d - Frais de négociation de titres	-1 328,881	-646,055
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	244 422,138	592 507,525
a- Souscriptions	365 405,280	629 903,042
- Capital	362 900,000	615 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	5 572,674	16 434,654
- Régularisation des sommes distribuables	-3 067,394	-1 931,612
- Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	120 983,142	37 395,517
- Capital	122 300,000	36 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-187,000	1 157,612
- Régularisation des sommes distribuables	-1 006,812	-95,047
- Droits de sortie	-123,046	-167,048
VARIATION DE L'ACTIF NET	136 030,514	591 543,846
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	591 543,846	0,000
b - en fin de période	727 574,360	591 543,846
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a - en début de période	5 789	0
b - en fin de période	8 195	5 789
VALEUR LIQUIDATIVE	88,783	102,184
RENDEMENT DE LA PERIODE	-13,11%	4,37%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus). Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 655 399, 297 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2012	% actif net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	56 369,000	602 601,572	508 346,098	69,869%
ATB	7 000	41 392,750	31 913,000	4,386%
ATTIJ BANK	4 228	77 921,925	62 591,312	8,603%
BH	1 399	25 238,900	17 095,780	2,350%
BIAT	1 150	80 913,860	72 892,750	10,019%
CARTHAGE CEMENT	2 000	8 200,000	7 140,000	0,981%
CIL	3 400	60 509,713	52 737,400	7,248%
MODERN LEASING	2 500	22 363,860	16 460,000	2,262%
SIAME	18 800	85 464,240	74 316,400	10,214%
SITS NS2012	2 400	7 440,000	7 440,000	1,023%
SOTETEL	1 000	7 059,960	6 310,000	0,867%
TUNIS RE	6 000	63 390,000	51 072,000	7,019%
UIB	3 992	72 967,376	72 127,456	9,913%
WIFAK LEAS	2 500	49 738,988	36 250,000	4,982%
<u>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</u>	135	142 780,000	147 053,199	20,211%
<u>Emprunt de l'Etat</u>	135	142 780,000	147 053,199	20,211%
BTA 6.9 9 MAI 2022	10	10 510,000	10 834,415	1,489%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	10	10 540,000	10 840,290	1,490%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	10	10 540,000	10 840,290	1,490%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	50	53 100,000	54 759,198	7,526%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	30	31 860,000	32 855,519	4,516%
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	20	21 080,000	21 574,552	2,965%
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	5	5 150,000	5 348,935	0,735%
TOTAL	56 504	745 381,572	655 399,297	90,080%

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 12 730, 201DT Dinars au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Dividendes	8 404,600	385,750
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	8 404,600	385,750
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 325,601	153,163
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>4 325,601</u>	<u>153,163</u>
- intérêts	4 325,601	153,163
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	12 730,201	538,913

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 77 796,860 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2012	% actif net
Disponibilité	77 796,860	77 796,860	10,693%
Dépôt à vue	44 492,117	44 492,117	6,115%
Sommes à l'encaissement	33 304,743	33 304,743	4,578%
Sommes à régler	-	-	0,000%
Total Général	77 796,860	77 796,860	10,693%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2012 à 3 312, 141 DT et représente le montant des intérêts courus au titre de la période du 01/01 au 31/12/2012 sur les placements monétaires.

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Intérêts des autres placements	0,000	13,150
Intérêts des comptes courants	3 312,141	41,472
TOTAL	3 312,141	54,622

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 294, 956 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit:

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Retenues à la source sur bons de trésor achetés en bourse	288,928	203,441
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	0,000	0,000
Agios créditeurs à recevoir	6,028	6,028
TOTAL	294,956	209,469

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4 001, 763 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit:

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Commission distributeurs	762,241	395,823
Commission gestionnaire	2 858,401	1 484,313
Commission dépositaire	381,121	197,914
TOTAL	4 001,763	2 078,050

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 1 914, 900 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Redevance CMF	61,986	44,295
Honoraires commissaire aux comptes	1 853,004	0,000
TOTAL	1 914,990	44,295

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01/01/2012</u>	
Montant (en nominal)	578 900,000
Nombre de titres	5 789
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	362 900,000
Nombre de parts émis	3 629
Nombre de porteurs nouveaux	
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	122 300,000
Nombre de parts rachetés	1 223
<u>Capital au 31-12-2012</u>	
Montant (en nominal)	819 500,000
Sommes non distribuables	-81 266,029
Montant du capital au 31/12/2012	738 233,971
Nombre de parts	8 195

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 15 971, 898 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Commission distributeurs	3 042,267	560,666
Commission gestionnaire	11 408,489	2 102,447
Commission dépositaire	1 521,142	280,334
TOTAL	15 971,898	2 943,447

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4 342, 824 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes, et les autres impôts et frais et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Redevance CMF	760,540	140,172
Honoraires commissaire aux comptes	3 582,284	0,000
Autres impôts et frais	0,000	0,000
TOTAL	4 342,824	140,172

3.11 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux plus values potentielles et réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2012:

(Valeurs en Dinars)

Désignation	2012	2011
Plus ou moins values potentielles sur titres OPCVM	0,000	0,000
Plus ou moins values potentielles sur actions	-91 260,174	-2 995,300
Plus ou moins values potentielles sur obligations	-766,781	-18,212
Plus ou moins values réalisées sur actions	-10 763,408	4 448,550
Plus ou moins values réalisées sur obligations	0 ,000	0,000
Plus ou moins values réalisées sur titres OPCVM	0,000	737,422
Frais négociation	-1 328,881	-646,055
Droits de sortie	123,046	167,048
RESULTATS NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	-103 996,198	1 693,453
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	5 572,674	16 434,654
Régularisations sommes non distribuables rachats	187,000	-1 157,612
SOMMES NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	-98 236,524	16 970,495
Résultat non distribuable exercices antérieurs	16 970,495	0,000
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUTABLES	-81 266,029	16 970,495

3.12 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2012.

Désignation	Résultat en instance d'affectation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice 2012	-6 124,919	-4 272,380	-355,115	92,803	-10 659,611
Exercice 2011		-4 326,649	-2 712,279	914,009	-6 124,919

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2012 se détaillent ainsi :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
- Titres à livrer	33 304,743	-
- Titres à recevoir	-	54 669,415
- Participation à libérer	-	-
TOTAL	33 304, 743	54 669,415

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	1,958	0,103
Charges de gestion des placements	1,949	0,508
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,009	-0,406
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,530	0,024
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-0,521	-0,430
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,032	-0,317
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	-0,553	-0,747
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	-11,230	-0,521
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-1,313	0,896
Frais de négociation	-0,162	-0,112
Plus ou moins valeurs sur titres et frais négociation	-12,705	0,264
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-13,227	-0,166
Droits d'Entrée et de sortie	0,015	0,029
RÉSULTAT NON DISTRIBUTABLE DE L'EXERCICE	-12,690	0,293
Régularisation du résultat non distribuable	0,703	2,639
SOMMES NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	-11,987	2,932
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur Liquidative	88,783	102,184

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	2.42%	0,50%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,66%	0,02%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	-0,65%	-0,42%

4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FCP KOUNOUZ SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers au 31 Décembre 2012

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP KOUNOUZ » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2012, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois du "FCP KOUNOUZ " dans les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 Décembre 2012, 22,36% de son actif net à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport au plafond de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP KOUNOUZ» dans les placements constitués par les actions ATTIJARI BANK, SIAME et UIB ont atteint respectivement, au 31 décembre 2012, 10.687%, 11.667% et 10.794% de son actif net à cette même date constituant ainsi des dépassements par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors de l'observation citée au niveau du paragraphe précédent, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP KOUNOUZ », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 26 mars 2013

Le commissaire aux comptes

Adnène ZGHIDI

BILAN FCP KOUNOUZ

Arrêté au 31-12-2012

(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Portefeuille titres	3.1	1 098 992,682	2 307 843,944
Actions cotées, valeurs assimilées et droits rattachés		642 067,177	1 453 173,520
Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
Emprunts d'Etat et valeurs assimilées		456 925,505	741 044,464
Autres valeurs (OPC)		0,000	113 625,960
Placements monétaires et disponibilités	3.3	314 433,073	767 099,866
Placements monétaires		0,000	700 514,894
Disponibilités		314 433,073	66 584,972
Créances d'exploitation	3.5	0,000	68,887
Autres actifs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		1 413 425,755	3 075 012,697
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	4 084,444	8 085,970
Autres créditeurs divers	3.7	3 284,575	5 371,951
TOTAL PASSIF		7 369,019	13 457,921
<u>ACTIF NET</u>		1 406 056,736	3 061 554,776
Capital	3.8	1 380 180,113	3 012 972,092
Sommes distribuables	3.12	25 876,623	48 582,684
Résultat d'exploitation de la période		36 716,721	68 084,660
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		-10 840,098	-19 501,976
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,000	0,000
<u>ACTIF NET</u>		1 406 056,736	3 061 554,776
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 413 425,755	3 075 012,697

ETAT DE RESULTAT DE FCP KOUNOUZ

Exercice clos le 31 décembre 2012

(Unité : en DT)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus du portefeuille titres	3.2	51 681,289	85 666,517
Dividendes Actions cotées		13 351,200	21 382,500
Dividendes OPCVM		3 916,640	2 490,840
Revenus des obligations		0,056	24 496,681
Revenus des emprunts d'Etat		34 413,393	37 296,496
Revenus des autres valeurs		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	3.4	10 970,065	36 526,575
Revenus des Bons de Trésor		0,000	0,000
Revenus des Billets de Trésorerie		5 206,516	25 717,115
Revenus des Certificat de dépôt		0,000	0,000
Revenus des Dépôts à Terme		4 240,011	10 334,529
Revenus des comptes à vue		1 523,538	474,931
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		62 651,354	122 193,092
Charges de gestion des placements	3.9	21 815,129	43 675,289
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		40 836,225	78 517,803
Autres produits		0,000	0,000
Autres charges	3.10	4 119,504	10 433,143
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		36 716,721	68 084,660
Régularisation du résultat d'exploitation	3.12	-10 840,098	-19 501,976
Report à nouveau		0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE A CAPITALISER		25 876,623	48 582,684
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 840,098	19 501,976
Report à nouveau (annulation)		0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		-167 584,828	-403 672,482
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-9 010,212	-149 698,900
Frais de négociation		-3 900,618	-8 123,791
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		-143 778,937	-493 410,513

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP KOUNOUZ

Exercice clos le 31 décembre 2012

(Unité : en DT)

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES</u>		
<u>OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-143 778,937	-493 410,513
a - Résultat d'exploitation	36 716,721	68 084,660
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-167 584,828	-403 672,482
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-9 010,212	-149 698,900
d - Frais de négociation de titres	-3 900,618	-8 123,791
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-1 511 719,103	-2 699 214,743
a- Souscriptions	33 579,286	1 200 044,897
- Capital	22 300,000	767 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	11 105,788	427 692,118
- Régularisation des sommes distribuables	173,498	4 452,779
- Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	1 545 298,389	3 899 259,640
- Capital	1 036 700,000	2 506 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	497 584,793	1 369 525,011
- Régularisation des sommes distribuables	11 013,596	23 954,755
- Droits de sortie	0,000	-820,126
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 655 498,040	-3 192 625,256
<u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	3 061 554,776	6 254 180,032
b - en fin de période	1 406 056,736	3 061 554,776
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a - en début de période	20 059	37 446
b - en fin de période	9 915	20 059
VALEUR LIQUIDATIVE	141,811	152,627
RENDEMENT DE LA PERIODE	-7,09%	-8,62%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers du FCP KOUNOUZ arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers du FCP KOUNOUZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 1 098 992,682 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2012	% actif net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	81 357	742 909	642 067	45,664%
ATB	4 000	24 208,760	18 236,000	1,297%
ATTIJ BANK	10 150	221 994,911	150 260,600	10,687%
CARTHAGE CEMENT	2 000	8 200,000	7 140,000	0,508%
CIL	307	5 507,181	4 761,877	0,339%
MODERN LEASING	3 000	27 002,640	19 752,000	1,405%
SIAME	41 500	164 910,308	164 049,500	11,667%
TUNIS RE	8 000	80 480,000	68 096,000	4,843%
UIB	8 400	149 484,136	151 771,200	10,794%
WIFAK LEAS	4 000	61 121,240	58 000,000	4,125%
<u>Titres des OPCVM</u>	0	0,000	0,000	0,000%
Actions des SICAV	0	0,000	0,000	0,000%
Néant				
Parts des fonds communs	0	0	0	0,000%
Néant				
<u>Obligations de sociétés et valeurs assimilées</u>	420	455 955,000	456 925,505	32,497%
<u>Emprunt des sociétés</u>	0	0	0	0,000%
Néant				
<u>Emprunt de l'Etat</u>	420	455 955,000	456 925,505	32,497%
BTA 6.75% JUILLET 2017	330	354 750,000	355 645,579	25,294%
BTA 6.9 9 MAI 2022 (15 ANS)	90	101 205,000	101 279,926	7,203%
TOTAL	81 777	1 198 864,176	1 098 992,682	78,161%

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 51 681,289 Dinars au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
<u>Dividendes</u>	17 267,840	23 873,340
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	13 351,200	21 382,500
- des Titres OPCVM	3 916,640	2 490,840
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	34 413,449	61 793,177
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	0,056	24 496,681
- intérêts	0,056	24 496,681
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	34 413,393	37 296,496
- intérêts	34 413,393	37 296,496
- primes de remboursement	0,000	0,000
<u>Revenus des autres valeurs</u>	0,000	0,000
- intérêts	0,000	0,000
TOTAL	51 681,289	85 666,517

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 314 433,073 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle au 31/12/2012	% actif net
Placement monétaire	0	0,000	0,000	0,000%
EMETTEUR STUSID BANK	-	-	-	-
Certificats de dépôt STUSID BANK	0	0,000	0,000	0,000%
Néant	0	0,000	0,000	0,000%
Dépôt à Terme STUSID BANK	0	0,000	0,000	0,000%
Néant	0	-	-	0,000%
Emetteur ELECTROSTAR				
Billets de trésorerie	0	0,000	0,000	0,00%
Néant	0	-	-	0,000%
Disponibilité		314 433,073	314 433,073	22,363%
Dépôt à vue		209 355,298	209 355,298	14,890%
Sommes à l'encaissement		105 077,775	105 077,775	7,473%
Sommes à régler		0,000	-	0,000%
Total Général		314 433,073	314 433,073	22,363%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2012 à 10 970,065 DT et représente le montant des intérêts courus au titre de la période du 01/01 au 31/12/2012 sur les placements monétaires.

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	5 206,516	25 717,115
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000
Intérêts des autres placements	4 240,011	10 334,529
Ecarts sur intérêts courus	0,000	0,000
Intérêts des comptes courants	1 523,538	474,931
TOTAL	10 970,065	36 526,575

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 31/12/2012.

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Retenues à la source sur bons de trésor achetés en bourse	0,000	0,000
Retenues à la source sur Obligations Sociétés achetés en bourse	0,000	68,887
Agios créditeurs à recevoir	0,000	0,000
TOTAL	0,000	68,887

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4 084,444 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Commission distributeurs	1 429,559	2 975,976
Commission gestionnaire	1 633,780	3 401,114
Commission dépositaire	1 021,105	1 708,880
TOTAL	4 084,444	8 085,970

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 3 284,575 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Redevance CMF	127,428	270,202
STUSID BANK	24,000	24,000
Impôt à payer	47,942	101,590
Honoraires commissaire aux comptes	3 085,205	4 976,159
TOTAL	3 284,575	5 371,951

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01/01/2012</u>	
Montant (en nominal)	2 005 900,000
Nombre de titres	20 059
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	22 300,000
Nombre de parts émis	223

<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	1 036 700,000
Nombre de parts rachetés	10 367
<u>Capital au 31-12-2012</u>	
Montant (en nominal)	991 500,000
Sommes non distribuables	388 680,113
Montant du capital au 31/12/2012	1 380 180,113
Nombre de parts	9 915

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 21 815.129 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Commission distributeurs (TSI & STUSID BANK)	7 635,293	15 286,347
Commission gestionnaire (TSI)	8 726,054	17 470,117
Commission dépositaire (STUSID BANK)	5 453,782	10 918,825
TOTAL	21 815,129	43 675,289

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4 119,504 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes, et les autres impôts et frais et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Redevance CMF	2 181,458	4 367,408
Honoraires commissaire aux comptes	1 938,046	6 065,735
Autres impôts et frais	0,000	0,000
TOTAL	4 119,504	10 433,143

3.11 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux plus values potentielles et réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2012 :

(Valeurs en Dinars)		
Désignation	2012	2011
Plus ou moins valeurs potentielles sur titres OPCVM	-183,601	-579,882
Plus ou moins valeurs potentielles sur actions	-165 331,580	-399 457,573
Plus ou moins valeurs potentielles sur obligations	-2 069,647	-3 635,027
Plus ou moins valeurs réalisées sur actions	-514,763	-151 382,977
Plus ou moins valeurs réalisées sur obligations	-6 842,000	213,000
Plus ou moins valeurs réalisées sur titres OPCVM	-1 653,449	1 471,077
Frais négociation	-3 900,618	-8 123,791
Droits de sortie	0,000	820,126
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-180 495,658	-560 675,047
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	(*) 11 105,788	427 692,118
Régularisations sommes non distribuables rachats	(**) -497 584,793	-1 369 525,011
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-666 974,663	-1 502 507,940
Résultat non distribuable exercices antérieurs	1 055 654,776	2 509 580,032
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	388 680,113	1 007 072,092

(*) : Ajusté d'un montant de 314,860 DT correspondant à l'effet d'une omission de reclassement du résultat en instance d'affectation de l'exercice 2011 en résultat non distribuable

(**) : Ajusté d'un montant de 3 167,963 DT correspondant à l'effet d'une omission de reclassement du résultat en instance d'affectation de l'exercice 2011 en résultat non distribuable

3.12 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2012 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice 2011	68 084,660	4 452,779	-23 954,755	48 582,684
Exercice 2012	36 716,721	173,498	-11 013,596	25 876,623

4. Autres informations**4.1- Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan de FCP KOUNOUZ au 31/12/2012 se détaillent ainsi :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
- Titres à livrer	105 077,775	65 131,575
- Titres à recevoir	-	-
- Participation à libérer	-	-
TOTAL	105 077,775	65 131,575

4.2- Données par parts et ratios pertinents**4.2.1- Données par parts**

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	6,319	6,092
Charges de gestion des placements	2,200	2,177
REVENUS NET DES PLACEMENTS	4,119	3,914
Autres produits	0,000	0,000
Autres charges	0,416	0,520
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3,703	3,394
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,093	-0,972
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,610	2,422
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-16,902	-20,124
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,909	-7,463
Frais de négociation	-0,393	-0,405
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	-18,204	-27,992
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-14,501	-24,598
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,041
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-18,204	-27,951
Régularisation du résultat non distribuable	-49,065	-46,953
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-67,269	-74,904
Distribution de dividendes	0,000	0,000
Valeur Liquidative	141,811	152,627

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	0,9766%	0,9377%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,1844%	0,2240%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	1,6437%	1,4617%

4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP KOUNOUZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP KOUNOUZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de FCP KOUNOUZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,35% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FCP AL IMTIEZ SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers au 31 Décembre 2012

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement « FCP AL IMTIEZ » tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2012, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP AL IMTIEZ » dans les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 Décembre 2012, 27,05% de son actif net à cette même date constituant ainsi un dépassement par rapport au plafond de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Les emplois du Fonds commun de placement « FCP AL IMTIEZ » dans les placements constitués par les actions ATTIJARI BANK, UIB et SIAME ont atteint respectivement au 31 décembre 2012, 10,129%, 10,302% et 10,616% de son actif net à cette même date constituant ainsi des dépassements par rapport à la limite de 10% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

A notre avis, et en dehors de l'observation citée au niveau du paragraphe précédent, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP AL IMTIEZ », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 26 mars 2013

Le commissaire aux comptes

Adnène ZGHIDI

BILAN FCP AL IMTIEZ

Arrêté au 31-12-2012

(Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<u>Note</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Portefeuille titres	3.1	324 047,641	530 802,759
Actions cotées, valeurs assimilées et droits rattachés		324 047,641	504 116,295
Autres valeurs (OPC)		-	26 686,464
Placements monétaires et disponibilités	3.3	118 623,788	136 874,152
Placements monétaires		-	150 552,592
Disponibilités		118 623,788	- 13 678,440
Créances d'exploitation	3.5	28,769	28,769
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		442 700,198	667 705,680
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.6	2 709,298	3 550,157
Autres créditeurs divers	3.7	1 514,774	61,085
<i>TOTAL PASSIF</i>		4 224,072	3 611,242
<u>ACTIF NET</u>		438 476,126	664 094,438
Capital	3.8	446 190,098	667 503,665
Sommes distribuables	3.12	- 7 713,972	- 3 409,227
Résultat d'exploitation de la période		- 5 484,461	- 3 780,795
Régularisation du résultat d'exploitation de la période		402,493	371,568
Sommes distribuables des exercices antérieurs		- 2 632,004	-
<u>ACTIF NET</u>		438 476,126	664 094,438
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		442 700,198	667 705,680

ETAT DE RESULTAT DE FCP AL IMTIEZ

Exercice clos le 31 décembre 2012

(Unité : en DT)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus du portefeuille titres	3.2	8 750,220	2 658,400
Dividendes Actions cotées		8 110,000	2 658,400
Dividendes OPCVM		640,220	-
Revenus des obligations		-	-
Revenus des emprunts d'Etat		-	-
Revenus des autres valeurs		-	-
Revenus des placements monétaires	3.4	2 113,429	2 619,717
Revenus des Bons de Trésor		-	-
Revenus des Billets de Trésorerie		-	-
Revenus des Certificat de dépôt		-	-
Revenus des Dépôts à Terme		1 456,833	2 590,948
Revenus des comptes à vue		656,596	28,769
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 863,649	5 278,117
Charges de gestion des placements	3.9	12 440,174	8 627,548
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		- 1 576,525	- 3 349,431
Autres produits		-	-
Autres charges	3.10	3 907,936	431,364
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 5 484,461	- 3 780,795
Régularisation du résultat d'exploitation		402,493	371,568
Report à nouveau		-2 632,004	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE A CAPITALISER		- 7 713,972	- 3 409,227
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 402,493	- 371,568
Report à nouveau (annulation)		2 632,004	-
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		- 60 207,795	- 3 652,085
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		- 25 012,995	26 566,731
Frais de négociation		- 1 187,430	- 1 361,172
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		- 91 892,681	17 772,679

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP AL IMTIEZ

Exercice clos le 31 décembre 2012

(Unité : en DT)

	31/12/2012	31/12/2011
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS</u>		
<u>D'EXPLOITATION</u>	- 91 892,681	17 772,679
a - Résultat d'exploitation	- 5 484,461	- 3 780,795
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 60 207,795	- 3 652,085
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 25 012,995	26 566,731
d - Frais de négociation de titres	- 1 187,430	- 1 361,172
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-	-
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	- 133 725,759	646 321,759
a- Souscriptions	41 170,513	1 373 901,335
- Capital	41 200,000	1 366 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	372,878	7 679,552
- Régularisation des sommes distribuables	- 402,365	- 378,217
- Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	174 896,144	727 579,576
- Capital	190 000,000	713 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	- 13 270,357	14 570,161
- Régularisation des sommes distribuables	- 1 582,081	- 749,785
- Droits de sortie	- 251,418	- 140,800
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 225 618,440	664 094,438
<u>ACTIF NET</u>	-	
a- en début de période	664 094,438	-
b - en fin de période	438 476,126	664 094,438
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>	-	
a - en début de période	6 527,000	-
b - en fin de période	5 039,000	6 527,000
VALEUR LIQUIDATIVE	87,016	101,745
RENDEMENT DE LA PERIODE	-14,48%	3,49%

Notes aux états financiers
Exercice clos le 31 Décembre 2012
(Unité : en Dinars Tunisiens)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le dividende est établi pour les titres non admis à la cote. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires ainsi que les rendements des actions SICAV sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêt, à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 324 047,641 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2012	% actif net
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>	42 719	387 907,521	324 047,641	73,903%
ATB	6 000	36 094,869	27 354,000	6,238%
ATTIJ BANK	3 000	53 819,168	44 412,000	10,129%
CARTHAGE CEMENT	2 000	8 200,000	7 140,000	1,628%
CIL	2 782	50 193,571	43 151,602	9,841%
MODERN LEASING	4 000	36 350,000	26 336,000	6,006%
SIAME	11 775	54 282,750	46 546,575	10,616%
SITS NS2012	2 540	7 874,000	7 874,000	1,796%
SOTETEL	1 000	7 097,500	6 310,000	1,439%
STB	500	4 000,000	4 405,000	1,005%
TUNIS RE	5 122	53 815,146	43 598,464	9,943%
UIB	2 500	44 966,941	45 170,000	10,302%
WIFAK LEAS	1 500	31 213,576	21 750,000	4,960%
TOTAL	42 719	387 907,521	324 047,641	73,903%

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 8 750,220 Dinars au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2012	%	Montant au 31/12/2011	%
<u>Dividendes</u>	8 750,220	100%	2 658,400	100%
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	8 110,000	93%	2 658,400	100%
- des Titres OPCVM	640,220	7%	-	0%
TOTAL	8 750,220	100,000%	2 658,400	100,000%

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 118 623,788 DT et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle au 31/12/2012	% actif net
Placement monétaire		-	-	-
EMETTEUR STUSID BANK	-	-	-	-
Certificats de dépôt STUSID BANK	-	-	-	-
Néant	-	-	-	-
Dépôt à Terme STUSID BANK	-	-	-	-
DAT STUSID BANK	-	-	-	-
Billets de trésorerie	-	-	-	-
Néant	-	-	-	-
Disponibilité		118 623,788	118 623,788	27,05%
Dépôt à vue		93 123,938	93 123,938	21,24%
Sommes à l'encaissement		25 499,850	25 499,850	5,82%
Sommes à régler		-	-	0,00%
Total Général		118 623,788	118 623,788	27,05%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2012 à 2 113,429 DT et représente le montant des intérêts courus au titre de la période du 01/01 au 31/12/2012 des autres placements et comptes courants.

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Intérêts des bons de trésor	-	-
Intérêts des billets de trésorerie	-	-
Intérêts des certificats de dépôt	-	-
Intérêts des autres placements	1 456,833	2 590,948
Ecart sur intérêts courus	-	-
Intérêts des comptes courants	656,596	28,769
TOTAL	2 113,429	2 619,717

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 28,769 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit:

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Agios créditeurs à recevoir	28,769	28,769
TOTAL	28,769	28,769

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 2 709,298 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Commission distributeurs	406,390	532,524
Commission gestionnaire	2 031,973	2 662,610
Commission dépositaire	270,935	355,023
TOTAL	2 709,298	3 550,157

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 1 514,774 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Redevance CMF	37,986	58,085
STUSID BANK	3,000	3,000
Honoraires commissaire aux comptes	1 473,788	-
TOTAL	1 514,774	61,085

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01/01/2012</u>	
Montant (en nominal)	652 700,000
Nombre de titres	6 527,000
Nombre de porteurs	
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	41 200,000
Nombre de parts émis	412,000
Nombre de porteurs nouveaux	-
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	190 000,000
Nombre de parts rachetés	1 900,000
Nombre de porteurs sortants	

<u>Capital au 31-12-2012</u>		
Montant (en nominal)		503 900,000
Sommes non distribuables	-	57 709,902
Montant du capital au 31/12/2012		446 190,098
Nombre de parts		5 039,000
Nombre de porteurs		

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 12 440,174 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Commission distributeurs	1 866,027	1 294,139
Commission gestionnaire	9 330,113	6 470,642
Commission dépositaire	1 244,034	862,767
TOTAL	12 440,174	8 627,548

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 3 907,936 DT et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes, et les autres impôts et frais et se détaille comme suit :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	Montant au 31/12/2012	Montant au 31/12/2011
Redevance CMF	621,988	431,364
Honoraires commissaire aux comptes	3 285,948	-
Autres impôts et frais	-	-
TOTAL	3 907,936	431,364

3.11 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux plus values potentielles et réalisées sur titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2012 :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	2012	2011
Plus ou moins valeurs potentielles sur titres OPCVM	3 652,085	226,603
Plus ou moins valeurs potentielles sur actions	- 63 859,880	- 3 878,688
Plus ou moins valeurs potentielles sur obligations	-	-
Plus ou moins valeurs réalisées sur actions	- 26 254,472	21 379,083
Plus ou moins valeurs réalisées sur obligations	-	-
Plus ou moins valeurs réalisées sur titres OPCVM	1 241,477	5 187,648
Frais négociation	- 1 187,430	- 1 361,172
Droits de sortie	251,418	140,800
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 86 156,802	21 694,274
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	372,878	7 679,552
Régularisations sommes non distribuables rachats	13 270,357	- 14 570,161
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 72 513,567	14 803,665
Résultat non distribuable exercices antérieurs	14 803,665	-
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	- 57 709,902	14 803,665

3.12 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2012 :

Désignation	Résultats en instance d'affectation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice 2012	- 2 632	- 5 484	- 187,167	589,660	- 7 713,972
Exercices antérieurs	-	- 3 409	- 215,198	992,421	- 2 632,004

4. Autres informations**4.1- Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan de FCP AL IMTIEZ au 31/12/2012 se détaillent ainsi :

(Valeurs en Dinars)

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
- Titres à livrer	25 499,850	20 544,970
- Titres à recevoir	-	36 309,205
TOTAL	25 499,850	56 854,175

4.2- Données par parts et ratios pertinents**4.2.1- Données par parts**

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des placements	2,156	0,809
Charges de gestion des placements	2,469	1,322
REVENUS NET DES PLACEMENTS	- 0,313	- 0,513
Autres produits	-	-
Autres charges	0,776	0,066
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 1,089	- 0,579
Régularisation du résultat d'exploitation	0,080	0,057
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 1,009	- 0,522
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	- 11,948	- 0,560
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	- 4,964	4,070
Frais de négociation	- 0,236	- 0,209
Plus ou moins values sur titres et frais négociation	- 17,148	3,302
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	- 18,236	2,723
Droits d'Entrée et de sortie	- 0,050	- 0,022
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	- 17,098	3,324
Régularisation du résultat non distribuable	2,708	- 1,056
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	- 14,390	2,268
Distribution de dividendes	-	-
Valeur Liquidative	87,016	101,745

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	2,2566%	1,2991%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,7089%	0,0650%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	-0,9948%	-0,5693%

4.2.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP AL IMTIEZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AL IMTIEZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des actions de FCP AL IMTIEZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.